

RÉFORME DES FORMATIONS ARTISTIQUES EN NOUVELLE-CALEDONIE

**RAPPORT D'ETUDE
ÉTABLI PAR
VALERIE MORIGNAT**

suite à un Audit
effectué du 28/08 au 15/09/03
en Nouvelle-Calédonie.

Commande de la Province Sud.

Valérie Morignat
Docteur en arts et sciences de l'art
Maître de Conférences, agrégée d'arts plastiques

27, rue Camille Claudel
34090 Montpellier

v.morignat@free.fr

NOVEMBRE 2003

SOMMAIRE

I – INTRODUCTION	4
1. Cadre et méthodes.....	4
2. Répertoire des entretiens.....	9
II - AVANT-PROPOS	10
1. L'artiste et l'artisan, des rôles spécifiques.	10
1.1. Replacer "l'objet produit" au cœur du débat.....	12
III - DOSSIER DE SYNTHÈSE DES ENTRETIENS	15
1. L'Ecole d'art : état des lieux	15
1.1. Image publique et privée.....	15
1.1.1 Un isolement et un repli sur soi problématiques	16
1.1.2 Recommandations pour une stratégie de communication.....	22
1.2 Une pédagogie indéfinie	24
1.2.1 Insuffisances pédagogiques, constats et attentes	25
1.2.1.1 Témoignage des élèves	25
1.2.1.2 Entretiens avec les enseignants.....	32
1.2.1.3 Constats et conseils d'ordre pédagogique des professionnels de l'Enseignement, de la Formation professionnelle et de l'Insertion.	35
1.2.1.4 L'avis des responsables culturels	38
1.2.1.5 Le point de vue des entreprises.....	39
IV - PROPOSER UN NOUVEAU DISPOSITIF	43
1. Les objectifs d'une réforme des formations artistiques en Nouvelle-Calédonie	43
1.1. Une nouvelle approche des formations artistiques	44
1.1.1 Professionnalisation et Transversalité : une pédagogie artistique mieux adaptée.....	44
1.1.1.1 Etudes artistiques et "vie active" : des évolutions spéculaires	45
1.2. Concevoir un schéma pédagogique original	50
1.2.1 Recommandations pour une pédagogie évolutive.....	50
1.2.2 Mixité de la formation : une réponse adaptée aux métiers artistiques et au territoire.....	53
1.2.3 Proposition d'une "architecture provisoire"	55
1.2.4 Recommandations	60
V - CONCLUSION	63
VI - BIBLIOGRAPHIE	67

« Nos ateliers ne peignent plus de tableaux, ils bâtissent les formes de la vie ; ce ne seront plus les tableaux mais les projets qui deviendront des créatures vivantes. »

Kazimir Malevitch, *Écrits*, Paris, Éd. G. Lebovici, 1986.

I – INTRODUCTION

1. CADRE ET MÉTHODES

Ce rapport d'études présente un ensemble de synthèses et de prospectives générées par un Audit réalisé entre le 28 août et le 15 septembre 2003 par Valérie Morignat, Maître de conférences à l'UPV ¹ et agrégée d'Arts Plastiques. Cette étude – qui vise la qualification d'un *nouveau dispositif de formations artistiques en Nouvelle-Calédonie* – répond à une commande de la Province Sud. Elle est née de la nécessité de réorienter ces formations suite à la récente dissolution de l'École d'Art.

Nous avons été interrogés sur les moyens d'une restructuration concertée des enseignements artistiques en Nouvelle-Calédonie. Afin que le travail d'édification d'un nouveau dispositif trouve l'assurance d'assises solides, nous avons proposé que soit menée une enquête préliminaire à la fois pragmatique et programmatique. L'intérêt de l'étude est ainsi pour les édificateurs du futur dispositif d'ouvrir un espace informatif et réflexif pondéré par un avis spécialiste en matière de pédagogie des arts.

Dans le souhait de ne pas créer de redondances dans la collecte des informations, mais aussi dans la perspective d'une analyse objective de celles-ci, notre première action fut de nous confronter de manière critique à la vision publique et privée de l'École d'art et des pratiques artistiques en

¹ Université Paul Valéry, Montpellier III. UFR 1. Département des « Arts du Spectacle ».

Nouvelle-Calédonie que rapportent déjà certaines études antérieures ². La lecture, parfois contradictoire, de ces documents a d'emblée posé **les jalons de notre enquête que l'on résumerait à travers les propositions clefs suivantes :**

- **IDENTIFIER** les problèmes moteurs de l'Ecole d'art en distinguant entre les problèmes généraux et les problèmes liés à la localité. Décliner la même distinction entre les problématiques « globales » et « locales » que posent les pratiques artistiques et leurs applications professionnelles.
- **REQUERIR** auprès des « acteurs de terrain » l'évaluation des solutions potentielles que nous proposons pour ces problèmes. Répertorier leurs « diagnostics » en privilégiant les convergences et les divergences remarquables. Tirer de cette équation plusieurs schémas prospectifs sur les plans structurels, logistiques, pédagogiques.
- **RENCONTRER** sans idées préconçues les attentes des individus en matière de formations artistiques et d'insertion économique. Étudier la faisabilité des projets attendus en proposant des solutions pour harmoniser la demande sociale et la demande économique.
- **CLARIFIER** les objectifs d'une pédagogie des arts plastiques et des arts appliqués. Définir des cibles en termes d'insertion et d'adaptation professionnelles. (Ces deux intentions devant à nouveau distinguer entre le global et le local).
- **CONCEVOIR** à court terme un dispositif de formation original, clairement identifié, dévolu aux pratiques artistiques et à leurs métiers.
- **PROPOSER** un plan de concertation, d'action et de validation favorable à l'édification d'un dispositif souple, innovant, au développement durable et aux activités reconnues par les institutions, le monde de l'entreprise, et les individus.

² - C.f. 1) Jean-Claude Chedal, « Ecole d'art, Nouméa », Rapport établi à la suite de la mission effectuée du 23 août au 8 septembre 1998, Délégation aux arts plastiques. 2) Cabinet Louis Harris, « Evaluation des débouchés existants et potentiels pour les formations culturelles et artistiques », Rapport d'étude suite à un audit réalisé entre le 18 novembre et le 18 décembre 2002.

Le présent document se veut ainsi une base de réflexion pour l'initiation d'un dispositif de formations artistiques *évolutif et durablement adapté* à la Nouvelle-Calédonie et sa région.

Par la synthèse des entretiens, il pose un cadre concret, par les recommandations et les analyses prospectives il propose un cadre conceptuel. La double entrée du texte lui permet ainsi de proposer un certain nombre de résolutions qui ouvrent les voies d'une *restructuration solide et concertée des formations artistiques en Nouvelle-Calédonie*.

L'économie transversale qui est aujourd'hui celle des activités artistiques en termes de formation et d'insertion professionnelle, mais encore la mutualisation des moyens qu'elle tend à convoquer, nous ont conduit à interroger et mettre en relation les représentants de secteurs variés et potentiellement complémentaires. Ces deux vecteurs que sont la transversalité des activités et la mutualisation des moyens, nous ont convaincue de la nécessité d'une perméabilité plus grande entre l'enseignement des arts et le monde de l'entreprise.

Impulsée par une demande sociale et une réalité économique, mais encore renforcée par les résultats publiés dans le Rapport d'études Louis Harris sur l'Ecole d'Art, l'idée d'un redéploiement des formations artistiques intégrant pleinement la composante professionnelle a déterminé un certain nombre de questions de l'Audit. En ce sens nous avons choisi, entre autres, de confronter les témoignages de responsables de l'enseignement et de la formation à ceux de représentants des secteurs professionnels relevant des arts graphiques et appliqués.

Dans cet esprit, nous avons eu le souci permanent d'opérer des recoupements d'informations visant l'harmonisation des contraintes pédagogiques, sociales, logistiques, administratives, économiques, que pose le développement durable des formations artistiques en Nouvelle-Calédonie. Ainsi n'avons-nous pas manqué de rencontrer des interlocuteurs susceptibles d'apporter à la fois un témoignage précieux, mais encore potentiellement leur propre « pierre à l'édifice » à venir. Dans cette idée, nous avons interrogé les organismes de formation existants et jugé essentiel d'étudier la pertinence et l'efficacité de leur partenariat dans le cadre de formations artistiques modulaires et modulables. Plus qu'un

Audit conventionnel, cette étude est donc aussi le « laboratoire » de la nouvelle pédagogie des arts que la Nouvelle-Calédonie mettra en place.

Etant entendu que l'intérêt d'un redéploiement des formations artistiques n'est généré que par un projet consensuel et à l'échelle du pays, nous soulignerons que nous avons pris soin d'inviter les trois provinces³, les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en charge de la Culture et de l'Enseignement, enfin des représentants de l'Etat à participer à l'enquête.

L'Audit a ainsi été le cadre de 30 entretiens réalisés en face à face et *in situ*. Ces personnes ont été interrogées, soit à titre individuel sur leur parcours pédagogique, professionnel et artistique, soit au titre de l'institution qu'elles représentent ou de l'entreprise qu'elles dirigent sur des points de prospective et de faisabilité.

Ainsi, notre préoccupation permanente fut de conjuguer la rencontre des individus directement concernés par la vitalité des formations artistiques (actuels et anciens élèves de l'École d'art, jeunes dans l'expectative, adultes en recherche de qualification ou d'adaptation, artistes, etc) à la rencontre des « directeurs et décisionnaires susceptibles de nourrir une politique culturelle originale sur les plans de la formation, de la recherche, et de la pédagogie artistiques »⁴.

La rencontre de ces différents intervenants a tissé un réseau de compétences qui, il faut le souhaiter, s'étendra à l'ensemble du pays.

Outre les entretiens fructueux que nous ont accordés avec une grande générosité nos différents interlocuteurs, ceux-ci nous ont remis une riche documentation qui adjoint des éléments d'information et de comparaison utiles à l'enquête et à la concertation qu'elle souhaite introduire. Ainsi, certains documents sur le « redéploiement de la politique de formation professionnelle » en Nouvelle-Calédonie se sont avérés

³ Nous avons principalement contacté les Directions culturelles et les représentants des secteurs de la Formation et de l'Enseignement, Province Sud, Province Nord, Province des îles.

⁴ Rapport d'études à la Délégation aux arts plastiques, « Transdisciplinarité et genèse de nouvelles formes artistiques », novembre 1997.

essentiels en ce qu'ils nous ont permis d'étudier la faisabilité du projet pédagogique qui s'est dessiné au fil des entretiens⁵.

Par ailleurs, d'autres sources documentaires ont enrichi et infléchi notre réflexion tout au long de l'étude. Celles-ci sont répertoriées en annexe bibliographique ; on citera - entre autres - le rapport de la *Commission Mondiale sur la Culture et sur le Développement* et les travaux d'études du CEREQ⁶ sur la qualification professionnelle. Enfin, il faut mentionner le recours aux ressources Internet pour les recherches sur les secteurs d'activités artistiques mais encore pour la récolte d'informations sur les Ecoles de Beaux-Arts, d'Arts appliqués, de Cinéma, etc. L'ensemble de ces documents a constitué un *corpus* complémentaire à celui des entretiens ; il en a validé les synthèses, offrant un outillage scientifique qui préserve la contradiction, le discernement et la confrontation des points de vue.

* * *

Notre rapport d'étude comporte un Avant-propos qui est le lieu d'une clarification terminologique et conceptuelle des statuts de l'Artiste et de l'Artisan. La deuxième partie, celle du « Dossier », présente les synthèses thématiques des entretiens agencées selon les observations et les préoccupations récurrentes ou remarquables. Établissant un « état des lieux » de l'École d'art, cette deuxième partie est l'occasion d'identifier des dysfonctionnements, des ruptures, et des contraintes que des propositions résolutes viennent éclairer. Elle est aussi le territoire d'expression des dynamiques, des émergences, des initiatives constructives dont on jugera l'intérêt. Enfin, les objectifs et le schéma provisoire d'un nouveau dispositif de formations artistiques sont exposés dans le dernier chapitre. Par-delà les recommandations et les prévisions, la conclusion du Rapport discute la place des arts et des aires de création dans le développement durable de la Nouvelle-Calédonie.

⁵ Nous renverrons à ce titre aux Rapports que nous a aimablement remis le Monsieur le Directeur de la DFPC concernant le « Redéploiement de la politique de formation professionnelle de la Nouvelle-Calédonie », décembre 2002.

⁶ CEREQ, *Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications*.

2. RÉPERTOIRE DES ENTRETIENS

INTERLOCUTEURS INTERROGÉS en face-à-face, détaillés par secteurs et responsabilités :

Province Sud /

Madame Françoise CHAVEROT.
Présidente de la Commission des finances et du patrimoine de la Province Sud.
Présidente de la Commission de l'Enseignement et de la Culture (Congrès).

Monsieur Pierre BRETEGNIER, 1^{er} Vice-président.

Province des Iles /

Monsieur Charles WASHETINE.
Vice-président de la Commission de l'Enseignement et de la Culture (Congrès).
Président de la Commission de la législation et de la réglementation générale (Congrès).

La Province Nord n'a pas souhaité participer à l'Audit.

Monsieur Raymond POINRAOUPOEPOE. Rendez-vous informatif.

Culture :

Direction culturelle et administrative du Centre Tjibaou. ADCK (2 entretiens).
Chef du DAPEX & Attachée d'expositions / Centre Tjibaou. (2 entretiens).
Chef du Service Culture et Fêtes, Ville de Nouméa. (1 réunion de 4 personnes).
Direction de la DCJS (Direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports), Province Sud.
Mission aux Affaires Culturelles.

Enseignement / Formation / Insertion :

Monsieur le Vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie.
Direction de la DFPC (Direction de la Formation Professionnelle Continue).
Direction du Développement Economique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, Province Sud.
Responsable de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, à la Province des Iles.
Chef du Service Formation et Développement de l'ETFPA.
Direction du CFA de la CCI.
Chambre des métiers.
Direction de l'IUFM de NC.
MIJ.
Direction du Service de l'Emploi et de la Formation.

École d'art :

Enseignants (3 entretiens)
1 Réunion avec les élèves d'années plurielles (échantillon de 8 élèves)
1 Réunion avec les élèves-adultes en cours du soir (échantillon de 3 élèves)
Membre du Conseil d'administration de l'Ecole d'Art (1 entretien).

Agences Publicité, Conseil, Evènementiel (sélectionnées par tirage au sort) :

Échantillon d'Agences Publicitaires & d'Agences Conseil en Communication d'entreprise, Média et hors-médias, Multimédias (3 entretiens).

Artistes :

Échantillon d'Artistes de métier, anciens élèves de l'Ecole d'Art (1 réunion de groupe).

II – AVANT-PROPOS

Avant d'aborder les questions fondamentales posées lors des entretiens, il nous paraît indispensable de clarifier un point lié à l'identification catégorielle des activités artistiques. En effet, nous avons relevé lors de notre travail des confusions terminologiques et catégorielles récurrentes qui sont apparues comme symptomatiques d'une difficulté à distinguer entre les *pratiques artistiques* et les *pratiques artisanales* et, par voie de conséquence, d'une difficulté à appréhender la place de ces pratiques et de ces savoir-faire dans la vie socio-économique.

1. L'ARTISTE ET L'ARTISAN : DES RÔLES SPÉCIFIQUES.

La difficulté à identifier et à différencier les activités porte préjudice à la clarification de leurs objectifs, tant sur le plan de la formation que sur celui de l'insertion. Cette réalité n'avait pas échappé au Rapport Louis Harris qui posait la question en préambule, sans toutefois éviter l'écueil de la confusion. Le problème était abordé sous l'angle suivant :

« La différence entre les artisans et les artistes est apparue comme étant floue. Le groupe de travail a discuté sur les différences entre un artiste et une personne qui exerce un métier lié aux arts. Des arguments ont été émis pour marquer la séparation à partir du diplôme. [...] Finalement, la limite a été définie à partir du niveau du concept et de l'automatisation. [...] En résumé, le périmètre des métiers de l'art est relativement large et la frontière entre l'artiste et l'artisan peut être floue. »

S'il faut refuser le cloisonnement strict des catégories, différencier les artistes et les artisans est cependant essentiel si l'on veut conforter le rôle des uns et des autres et édifier des plans de formation et d'insertion adaptés aux objectifs de chacun. Il importe de

différencier non seulement artistes et artisans, mais encore de clarifier leurs activités en termes de *métier*.

La différenciation pédagogique commence en matière de formation artistique par l'évaluation précise des potentiels, des projets créateurs, et des objectifs professionnels. Les artistes et les artisans étant amenés à développer des compétences différentes, il appartient au pédagogue d'apporter des réponses adaptées à la pluralité des profils de métiers. **Tout en préservant les pratiques transversales garantes de la polyvalence et de la mobilité, les savoirs et savoir-faire *spécifiques* aux métiers devront être maîtrisés sans équivoque à l'issue de la formation afin de favoriser l'insertion dans le monde du travail et l'initiative individuelle.**

D'une part, la différenciation des artistes et des artisans est nécessaire à la mise en place de formations reconnues par les milieux professionnels. D'autre part, elle est la garante d'une créativité dynamique, critique vis-à-vis de ses moyens et de ses fins, sensible à l'échange des idées et des savoir-faire. A cette fin, il est utile de rappeler que l'artiste intégrera des *activités d'art appliqués*, mais que, généralement, « la qualité d'« artisan » est attribuée à un professionnel qui exerce un métier manuel inscrit dans le Répertoire informatif des métiers ou RIM »⁷.

- **Sur le plan professionnel, l'artiste est identifié comme auteur individuel et s'investit dans des pratiques à forte exigence créative.** Lorsque ses activités ne relèvent pas seulement de sa propre création artistique libre (œuvres d'art), il est sollicité pour un certain nombre de pratiques *appliquées* : illustration, conception graphique, infographie, Webmastering, direction artistique, création & réalisation de décors, statuaire originale, création textile, stylisme, etc. Même lorsque ses activités s'inscrivent dans un cadre professionnel défini, c'est *l'inventivité individuelle* de l'artiste, son *originalité* qui sont sollicitées.
- **Traditionnellement, l'artisan s'intéresse à des activités liées à l'expression d'un savoir-faire hérité qu'il contribue à la fois à**

⁷ Lina Brown, *Les métiers des arts appliqués et du Design*, Paris, FontainePicard, 2003, p. 12.

perpétuer et faire évoluer. Il est davantage identifié comme travaillant en collectivité ou en dépendance avec d'autres artisans ou artistes. Il peut être : ébéniste, marqueteur, encadreur, bijoutier-joaillier, émailleur, bronzier, ferronnier d'art, céramiste, staffeur⁸. Sont généralement regroupés en entreprises les brodeurs, tapisseries, mosaïstes, tailleurs-graveurs sur verre. Ainsi, l'artisan est moins recherché pour l'individualité de sa création que pour la maîtrise d'un savoir-faire d'une haute technicité qu'il inscrit dans une évolution stylistique.

Artistes et artisans interviennent donc dans la vie artistique à différents niveaux qui se complètent. La différence de leurs missions est réelle même si elle connaît des évolutions. Ainsi, l'artiste individuel travaille parfois sur le même terrain que l'artisan.

Faire la différence « entre un artiste et une personne qui exerce un métier lié aux arts » c'est ignorer la perméabilité progressive de l'Atelier de l'artiste et de la « vie active ». Aujourd'hui, sur le modèle des ateliers de la Renaissance, un atelier d'artiste peut être considéré comme une petite entreprise en ce qu'il répond à des commandes, offre un certain nombre de services, et peut intégrer au bénéfice de la diffusion de ses propres réalisations des activités « liées aux arts » (travaux éditoriaux, infographiques, de Web-design, etc.). Face à l'émergence d'une activité artistique polyvalente et professionnalisée, on ne saurait faire la différence entre « un artiste » et un sujet qui exerce « un métier lié aux arts », bien des artistes ayant conjointement à la création plastique *stricto sensu* une activité artistique appliquée.

1.1 Replacer « l'objet produit » au cœur du débat.

En matière d'art, ce n'est ni le genre (peinture, sculpture, dessin, infographie, etc), ni le diplôme qui lui est éventuellement associé, qui permet de poser la question de la frontière entre la création de l'artisan et celle de l'artiste. **C'est la nature de l'objet produit qui porte en elle les**

⁸ Fabrication d'éléments décoratif pour l'architecture ou le décor (moultures, corniches, rosaces, faux-marbres, statues, etc.)

termes de cette différence. La destination commerciale de l'objet, sa « signature » (l'authenticité du créateur), son inscription dans la tradition ou le refus de celle-ci, sa position dans un processus créateur original ou son appartenance corporatiste, ses degrés fonctionnels et utilitaires, etc. ; tous ces critères peuvent autoriser le débat sur la démarcation entre artistes et artisans, voire entre artisans et artisans d'art, **pourvu que l'on questionne l'objet produit.**

La définition juridique de l'œuvre d'art est à ce titre éclairante et instruit clairement le débat : celle-ci « conjugue la notion d'authenticité – qui renvoie à l'auteur – avec celle d'originalité qui se réfère à l'œuvre ». Edmond Couchot et Norbert Hilaire soulignent par ailleurs l'enrichissement de cette définition apporté par Raymonde Moulin dans *Le Marché de l'art. Mondialisation et nouvelles technologies*⁹.

Celle-ci introduit la notion de « rareté » de l'objet comme étant un des critères déterminant son entrée sur le marché de l'art. **Si le marché de l'art est ouvert aux artistes comme aux artisans d'art, le critère de rareté de l'objet demeure pour les uns comme pour les autres un facteur transigeant qui classe l'œuvre au rang artistique :**

« Pour entrer dans le marché de l'art, un objet doit être unique, il doit être rare. L'extension du label artistique hors de la définition traditionnelle de l'œuvre singulière exige que soient mis en place des mécanismes de contrôle de la rareté. La rareté artistique est délibérément recrée pour être économiquement valorisée. »¹⁰

On se rendra compte à travers ce constat, que l'intérêt d'une différenciation des artistes et des artisans à partir de l'objet produit profitera directement aux artisans qui maîtriseront mieux les moyens de leur évolution et de leur progression économique en interrogeant les limites de leur production et en les dépassant ; le critère de rareté de l'objet impliquant forcément un effort qualitatif et un questionnement positif de la production.

⁹ Hilaire, Norbert, Couchot, Edmond, *L'art numérique. Comment la technologie vient au monde de l'art.*, Paris, Flammarion, 2003.

¹⁰ Moulin, Raymonde, *Le Marché de l'art. Mondialisation et nouvelles technologies.*, Flammarion, Champs, 2003, p. 156.

Si ces questions peuvent revêtir un caractère par trop théorique dans le cadre de ce Rapport, nous estimons qu'elles joueront un rôle important dans l'orientation que prendront les formations artistiques et artisanales néo-calédoniennes. Une réforme des formations artistiques apporte avec elle des réévaluations théoriques qu'il s'agit de faire valoir si l'on désire dynamiser l'existant et y inclure des facteurs innovants.

Il s'agit donc moins de mettre en tension les « arts mécaniques » et les « arts libéraux »¹¹, que de souligner ce que la tendance à les indifférencier révèle dans un contexte comme celui de la Nouvelle-Calédonie : ***outre le besoin urgent de fonder un lieu dévolu à l'identification, à la communication, et à la formation aux spécialités artistiques, la confusion des genres démontre la nécessité, d'une part de réévaluer la place des arts sur la scène sociale, d'autre part d'évaluer leurs modalités d'essor sur la scène économique.***

Nous préciserons donc les points suivants :

⇒ Si l'artisan et l'artiste diffèrent en la place de l'objet qu'ils produisent, chacun doit trouver en Nouvelle-Calédonie son inscription définie dans une politique culturelle qui verbalise et valorise les spécificités, mais encore qui facilite les échanges afin de dynamiser la créativité.

- **Former l'artisan d'art à des *techniques spécifiques, pointues et variées*, tout en les inscrivant dans un patrimoine culturel, c'est respecter le « métier d'art » qui privilégie l'expression d'un savoir-faire hérité, voire corporatiste. D'autre part, ne plus opposer « l'artiste » au sujet exerçant une « activité liée à l'art », c'est cesser de séparer arbitrairement la création artistique de la « vie active » et inscrire la réflexion dans un contexte contemporain.**
- Un peintre issu des Beaux-arts n'est pas seulement destiné aux pratiques d'atelier et peut aussi être le moteur créatif d'une Agence publicitaire. L'artisan peut apporter un savoir-faire de métier d'une haute

¹¹ « Arts mécaniques », étant la définition classique de l'Artisanat par opposition aux « Arts libéraux » qui désignent le travail des Artistes (Encyclopédie Universelle Quillet).

technicité à l'artiste ; à l'inverse la posture plus libérale de l'artiste vis-à-vis des héritages traditionnels garantit l'inspiration de l'artisan et le préserve de l'essoufflement expressif de formes héritées.

- Telle est bien la problématique qu'il nous faut garder à l'esprit : tout en préservant ses spécificités (techniques, conceptuelles, contextuelles), chaque création (celle des artistes et des artisans par exemple) doit regarder vers l'autre afin, comme l'écrit Pierre Restany, « de demeurer dans une fondamentale ambiguïté, sous peine d'engendrer son propre académisme »¹².

⇒ ***En Nouvelle-Calédonie, il importera d'identifier et de valoriser les compétences spécifiques, faute de manquer des cibles pédagogiques et professionnelles essentielles au développement durable de la vie artistique.***

¹² Pierre Restany, *Avec le Nouveau Réalisme sur l'autre face de l'Art*, Paris, Ed. J. Chambon, collection Critiques d'Art, 2000, p. 10.

III – DOSSIER DE SYNTHÈSE DES ENTRETIENS

*Ce dossier est structuré selon une logique thématique. Il rapporte avec un souci d'exhaustivité les réponses données par nos interlocuteurs lors des entretiens. Les constats sont parfois sévères, mais il est important d'en faire état et, à chaque problème posé, nous apportons en conclusion des nuances et des propositions résolutive. Ces « solutions » ont été présentées aux professionnels de la formation, entre autres aux représentants de l'État sur le territoire, qui les ont légitimées. **Elles visent la création d'un nouveau dispositif de formations artistiques pour lequel nous effectuons un certain nombre de « Recommandations » (encadrés et Chapitre IV).***

Ces recommandations sont mesurées avec d'autant plus que de soin que nous accompagnerons leur mise en œuvre, notamment via la réalisation d'un « Séminaire sur les formations artistiques ».

1. L'ÉCOLE D'ART : ÉTAT DES LIEUX.

Dresser un état des lieux de l'École d'art est une nécessité évidente dans le cadre de la projection d'un nouveau dispositif de formations artistiques. Il n'a d'autre but que de prévenir, par une identification objective, la répétition ultérieure de problèmes et de dysfonctionnements.

1.1 Image publique et privée

Pour nos interlocuteurs, les arts et la Culture apparaissent comme des valeurs essentielles et indispensables à la vie du territoire. Intimement vécus comme des vecteurs de liberté, ils sont décrits comme les indices de la cohésion sociale et les garants de l'épanouissement individuel et collectif.

Si chacun insiste sur la nécessité d'une structure de formation artistique en Nouvelle-Calédonie, si les arts plastiques et appliqués sont

intimement vécus comme *fondateurs du lien social*¹³, de manière générale **l'École d'art est perçue par les interlocuteurs, internes et externes à l'établissement, comme un dispositif inadapté aux problématiques actuelles globales (internationales) et locales (Nouvelle-Calédonie et sa région) des arts et de leurs métiers.**

D'aucuns n'hésitent pas en effet à dénoncer la « sclérose »¹⁴ d'une École d'art qui n'a pas assuré les missions indispensables à son évolutivité et à l'optimisation de ses prestations. Cependant, ni la nature de l'organisme, ni son utilité n'est mise en cause, les interlocuteurs insistant sur l'indispensabilité d'une représentation locale de l'enseignement des arts et de ses métiers. Malgré tout, un certain nombre de problèmes précis spécifiquement liés à *l'identification de l'école d'art et à sa pédagogie* cristallisent les critiques.

Ces critiques, très argumentées, pointent en effet des insuffisances sur le plan de l'encadrement pédagogique, tant au niveau de la gestion directoriale (pédagogique) que des contenus d'enseignement et des suivis d'insertion. D'autre part, l'enquête a permis de mesurer un certain nombre de manquements en matière de Communication interne et externe, expliquant la méconnaissance de l'École, voire son impopularité auprès des publics et des entreprises.

Dans l'ensemble, c'est l'image d'une structure à l'identité incertaine et à la pédagogie indéfinie coupée de son époque qui impressionne nos interlocuteurs.

1.1.1 Un isolement et un repli sur soi problématiques.

Le constat parlera de lui-même : lorsque les interlocuteurs ne dénoncent pas la mauvaise localisation de l'École d'art¹⁵, « trop retranchée de la cité », ils s'interrogent sur « ce que l'on y fait exactement » se trouvant alors dans l'incapacité (presque 60 % des interrogés) de citer un

¹³ C.f « Accord particulier entre l'État et la Nouvelle-Calédonie sur le développement culturel de la Nouvelle-Calédonie », préambule, 22 janvier 2002 : « La culture, élément constituant de l'identité des individus, est aussi *fondatrice du lien social* et de la conscience d'appartenir à une communauté de destin ».

¹⁴ Toutes les expressions entre guillemets et non annotées sont les propos de nos interlocuteurs.

¹⁵ Ko We Kara.

événement ou un projet de qualité mémorable encadrés par l'École dans les cinq dernières années. Interrogés sur leur « perception » de l'École, les interlocuteurs, y compris l'ancienne équipe enseignante, évoquent alors **un certain nombre de problèmes qui selon eux font obstacle à l'identification claire de l'établissement :**

- **L'isolement de l'École.**
- **Son excentrement par rapport à la Ville.**
- **Son absence d'effigie.**
- **Le manque de visibilité des travaux d'élèves.**
- **L'absence de communication avec les publics, les professionnels et les parents d'élèves.**
- **Le fonctionnement « autarcique » de l'École (manque de sollicitations extérieures, de partenariats, de travail avec les collectifs et associations, etc).**
- **« L'opacité même de ses rôles en termes de formation ».**

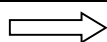
L'École d'art est d'abord critiquée en ce qu'elle ne possède pas « d'image de marque ». Elle ne se distingue pas comme lieu de formation artistique original, dynamique, représentant et participant à l'évolution vive et constante de la création artistique. De fait est-elle vécue, de l'intérieur et de l'extérieur, comme « trop fermée », « retranchée de la vie socio-économique », « inapte à impulser, non seulement des projets artistiques dynamiques pour l'ensemble du pays, mais encore des perspectives d'insertion économique cohérentes pour les élèves ». L'absence de communication de la part de la Direction, le manque d'échanges entre le Public et l'ensemble élèves-enseignants suscite pléthore de regrets et critiques.

Parmi ces critiques, le constat le plus sévère émane des professionnels (Agences Publicitaires) et des responsables de la Formation Professionnelle qui regrettent « l'absence d'échanges avec l'École » et dénoncent l'inadaptation des enseignements du point de vue de l'insertion professionnelle actuelle et locale.

« Trop coupée de la réalité », l'École est difficile à définir pour les interlocuteurs qui font le reproche d'une équipe pédagogique trop peu diversifiée en termes de compétences et d'une Direction ne favorisant pas les approches « de terrain » des métiers et des marchés. Les agences publicitaires et les responsables de la formation professionnelle révèlent de fait leurs tentatives infructueuses d'associer l'Entreprise à l'École d'art en proposant leurs interventions ponctuelles *via* des contenus pédagogiques professionnalisés. L'ancienne Direction pédagogique est alors souvent mise en cause par ces interlocuteurs qui ont essuyé, selon leurs dires, un manque de collaboration contraire aux intérêts des élèves et de l'école.

Enfin, le regret des professionnels touche au défaut de Communication externe de l'École. Non seulement l'École ne communique pas clairement sur ses activités (ce qui n'engage pas à l'embauche puisque l'on ignore la formation réelle des élèves et leurs compétences), mais elle ne fait pas l'effort de « démarcher les étudiants comme de futurs employés auprès des entreprises » (présentations de Books, travaux de médiation, suivi et évaluation du stage, accompagnement du stagiaire, etc.).

D'autres voix s'élèvent pour constater encore que la structure était « n'impliquait pas le Public dans la vie de l'École », et « n'invitait pas les artistes locaux à participer à la mission de formation ». Ces voix sont celles d'un échantillon mixte d'élèves (d'âges et d'années de scolarité variés) qui témoignent de l'absence d'échanges et de dialogue avec la Direction, d'opérations « Journées portes ouvertes » devenues inexistantes, d'expositions insuffisamment tournées vers la valorisation extérieure du travail des élèves. Par ailleurs, les travaux de création réalisés en milieu urbain (peintures murales décoratives), qui contribuent à l'image publique de l'École et constituent une expérience artistique et pédagogique remarquable pour les élèves, sont malheureusement trop rares et manquent d'encadrement pédagogique.



Harmonisant le souhait des artistes de participer à la vie du futur organisme et celui des élèves qui attendent d'une école qu'elle les mette aussi au contact direct et soutenu des artistes, nous suggérons que les

réalisations artistiques extérieures soient encadrées par ces derniers. Une telle mesure aurait le mérite de conférer une certaine publicité aux actions de l'école et de soutenir publiquement les artistes locaux dans leur engagement artistique.

Il convient de nuancer les critiques dont nous venons de faire état en soulignant qu'un certain nombre d'actions de formations périscolaires très positives ont néanmoins été menées par l'Ecole, offrant aux bénéficiaires une opportunité unique de confrontation aux pratiques artistiques¹⁶. Ces ateliers de pratique plastique, intéressant principalement les enfants et les Jeunes, et réalisés en plusieurs points du territoire, constituent une initiative positive qu'il s'agira de renforcer en y intéressant les collectifs d'artisans, les associations, les maisons de quartier, les Centres culturels et sociaux, etc. Il faut suggérer que de telles actions périscolaires pourraient encore être encadrées par des artistes locaux.

On regrettera que ces initiatives périscolaires, favorables à la communication directe sur l'art et sur l'École, enfin à la circulation des savoirs et savoir-faire, n'aient pas impulsé une gestion plus dynamique des activités internes à l'École.

En conclusion, et malgré l'effort des enseignements périscolaires, il faut retenir à cette étape de l'enquête que l'École n'assurait pas pleinement les fonctions de communication et de médiation vitales aux organismes de sa catégorie. L'absence d'actions pérennes (cycliques et programmées), le manque de sollicitation des publics et de partenariats institutionnels, enfin le manque d'anticipation des dynamiques économiques globales qui intime un rapport plus étroit avec l'Entreprise, expliquent en partie l'épuisement progressif de l'établissement.

¹⁶ C.f. *Ecole d'art, Bilan d'activités 2001*, « L'enseignement périscolaire ».

Face aux carences communicationnelles évoquées dans les pages précédentes, les attentes générales à l'égard du futur établissement d'enseignement artistique sont donc claires :

- Pour les interlocuteurs interrogés un nouveau dispositif devra assurer avec innovation, outre des formations de qualité, *une mission de communication de ses activités et de médiation des travaux et des projets d'élèves.*
- *L'échange* entre les acteurs internes, externes, directs et indirects du futur organisme devra être une priorité pour enrichir la mission de formation et engager la mission d'insertion.
- **Le renforcement d'une « stratégie de proximité » – sollicitant les futurs élèves sur l'ensemble du territoire, facilitant le contact avec l'art dans toutes les régions du pays, initiant des projets artistiques intéressant la Nouvelle-Calédonie dans son ensemble, impliquant les artistes locaux, mais encore développant des formations innovantes et cohérentes avec la localité – constitue un pôle d'attente très fort. Cependant, « proximité » ne signifie pas repli sur la localité : il conviendra, conjointement à cette politique du proche, de nourrir une politique de l'ouverture et du réseau afin de considérer l'extraterritorialité comme une dimension enrichissante nécessaire à la vitalité de la création.**
- Clarté de la formation, visibilité des travaux d'élèves, implication des artistes locaux, relations étroites avec les Professionnels (Entreprises, ateliers d'artistes et d'artisans d'art), résumant les attentes des interlocuteurs.
- Dans cette logique, survient le souhait prononcé que, tout en proposant des formations adaptées à l'insertion économique locale, le futur dispositif puisse constituer pour la Nouvelle-Calédonie un pôle artistique rayonnant et accueillant au sein de la région Pacifique.
- **Modernisation des méthodes de formation, approche stratégique de la Communication, professionnalisation des enseignements, et insertion des élèves, sont les maîtres mots d'une réforme très attendue.**

1.1.2 **Recommandations pour une stratégie de communication.**

⇒ **Par conséquent, une nouvelle structure devra s'engager à édifier, et à entretenir, une image de qualité vis-à-vis des publics.**

Nous préconisons l'adoption des mesures suivantes :

- ***Il paraît indispensable de consacrer un édifice clairement dévolu aux formations artistiques. Tout en favorisant un fonctionnement de type solidaire et partenarial avec les institutions existantes en matière de formation et d'insertion, le choix d'un édifice identifié comme établissement de formations artistiques et appliquées s'avère fondamental. Il garantira ainsi la cohérence des formations, la visibilité des réalisations, enfin la fédération des compétences dans le domaine artistique.***
- *Il sera primordial de définir des objectifs pédagogiques clairs qui qualifieront avec précision les activités de l'établissement. Ces objectifs pédagogiques seront cohérents et clairement établis dans le cadre d'une maquette pédagogique instruite par un Programme ; celui-ci sera révisé régulièrement en fonction de l'évolution des marchés locaux et des métiers de la Création.*
- Cette documentation sera largement communiquée auprès des publics et des institutions (ceux-ci nécessitant une connaissance plus avertie des arts et de leurs métiers). Outre sa diffusion *via* la création d'un Site Web, il est recommandé qu'elle soit insérée dans une brochure d'information qui comporte les volets essentiels à ce type de document : information sur les métiers préparés et les applications professionnelles potentielles, techniques enseignées, cursus, partenariats, conditions d'inscription, matériels, coûts, etc. Tous les moyens de communication seront utilisés de manière à faire connaître *largement et durablement* les missions de l'établissement à l'échelle territoriale, nationale et internationale.
- **La future école aura donc tant un rôle d'information que de formation.** Elle privilégiera pour cela la *visibilité des activités* et des réalisations auprès des publics.

- Elle engagera annuellement un nombre défini d'expositions d'élèves et d'artistes dont *l'accrochage* et la *médiation* seront des constituants de la formation. Un espace d'exposition au sein de l'école (très attendu des artistes et des élèves) participerait de la visibilité régulière des travaux, permettrait aux élèves un travail solide des stratégies de *médiation culturelle*, et ouvrirait la porte aux artistes. Il constituerait un facteur de motivation pour les élèves, comme pour le Public qui ne demande qu'à participer au développement de la vie artistique du territoire.
- Dans l'esprit de la « stratégie de proximité » évoquée en page 21, nous recommandons le renforcement de l'implication de l'École dans des travaux artistiques et décoratifs en milieu urbain et naturel, visibles du Public et relevant de l'intérêt général. Cette pratique, d'un usage positif par le passé, doit connaître un nouvel essor à travers un bon encadrement pédagogique et une valorisation claire de la créativité des élèves *via*, par exemple, *le décernement de Prix ou la mise au concours*.
- L'École devra jouer un rôle informationnel fort en consolidant annuellement un fonds documentaire sur les arts et leurs métiers. Ce fonds prendra la forme d'une bibliothèque-médiathèque, et plus largement, en communiquant avec régularité sur les actions culturelles et artistiques, sur les expositions, les initiatives d'artistes, celle d'un Centre de Ressources sur les Arts Plastiques et Appliqués. Information et orientation devront ainsi accompagner systématiquement la mission de formation.
- **En plus de veiller à ce que l'équipe pédagogique soit solidaire, diversifiée et accompagnée dans ses missions par un encadrement dynamique, il faudra renforcer les liens avec l'extérieur en invitant les professionnels à s'engager dans des missions pédagogiques (cours et Jury d'examens), mais encore en accompagnant et valorisant l'étudiant dans sa recherche de stages en Entreprise, ou dans ses démarches professionnelles et pédagogiques. Dans ce sens, il importera que les formations proposées par l'École et les qualifications des élèves soient valorisées auprès des entreprises.**

- Il est primordial que les activités de la future école débordent ses murs, à l'échelle territoriale d'abord – en commençant par une bonne couverture du pays – jusqu'à l'échelle internationale. Dans ce sens, nous recommandons la mise en place d'un programme pluriannuel d'échanges avec des enseignants, des artistes, des collectifs d'artisans, des écoles, des centres d'art, des professionnels d'horizons géographiques, théoriques et pratiques diversifiés. Sera aussi programmé un ensemble d'actions de formations périscolaires.
- *L'ensemble de ces opérations sera inscrit dans un plan de Communication interne et externe révisé et enrichi annuellement.* Ce plan impliquera notamment l'obligation d'entreprendre les missions de médiation nécessaires au dynamisme de l'établissement. **Communiquer envers les institutions, les entreprises, les publics et les médias, favoriser les partenariats, solliciter le mécénat, inciter à la réalisation de grands travaux décoratifs, impliquer les artistes et les collectifs d'artisans fera partie de ces missions de médiation.**
- Afin d'étendre les actions de formation, *il sera essentiel de concevoir pour l'établissement à venir un fonctionnement partenarial impliquant à certains niveaux les organismes existants.* Cette structure « en réseau » garantira, outre une mutualisation des ressources, une assimilation générale de la nature des métiers artistiques, enfin un outil adapté à l'économie de la Nouvelle-Calédonie et à l'individualisation de la formation. **Il conviendra toutefois d'émettre la réserve selon laquelle le partenariat ne sera pertinent que sous certaines conditions (notamment celle d'une connaissance avertie des métiers artistiques de la part des partenaires) et pour des missions définies.**

1.2 Une pédagogie indéfinie.

Les entretiens ont aussi mis au jour un certain nombre d'insuffisances pédagogiques rapportées par nos interlocuteurs, en particulier les professionnels de l'Enseignement et de la Formation, qui dénoncent **un manque de clarté des objectifs pédagogiques de l'École d'art.**

Les questions les plus soulevées touchent au *devenir professionnel des élèves*. Il ne s'agit pas de « former pour former », mais bien d'accompagner un individu vers un développement majeur de ses capacités dont l'accomplissement est l'atteinte d'une cible professionnelle.

⇒ C'est pourquoi l'école à venir devra instruire ses programmes à partir d'objectifs pédagogiques et professionnels clairement établis. **En effet, seules des formations clarifiées permettront de répondre de manière étroite à des projets précis dont les individus seront les porteurs** (projet de concours, projet de création d'entreprise ou d'atelier, projet d'accès à l'emploi).

Les contenus de formation devront garantir des acquis techniques, artistiques, théoriques et méthodologiques co-validés par l'Entreprise et/ou l'institution culturelle.

1.2.1 Insuffisances pédagogiques : constats et attentes.

Interrogés sur des points de pédagogie, les témoignages de nos interlocuteurs révèlent des manquements qu'il est intéressant de rapporter dans le but de garantir la qualité des prestations du futur établissement d'enseignement artistique.

1.2.1.1 Témoignages des élèves.¹⁷

Si l'évaluation pédagogique de l'École d'art n'est traditionnellement pas du ressort des élèves, nous jugeons important de rapporter leur évaluation qualitative en la matière, certains d'entre eux étant en poursuite d'études dans des écoles supérieures¹⁸ ou professeurs d'arts plastiques aujourd'hui. Considérer la voix des élèves nous semble donc primordial pour l'estimation des dysfonctionnements internes, mais encore pour l'identification des *attentes* en matière d'enseignement artistique en Nouvelle-Calédonie.

¹⁷ Échantillon mixte d'élèves et anciens élèves de l'École d'art.

¹⁸ Ils sont donc en mesure d'établir des comparaisons.

Les constats des élèves sont les suivants :

- Inharmonie entre l'équipe pédagogique et la Direction.
- Opacité des programmes et des objectifs pédagogiques (pas de maquette détaillant les contenus de cours, pas de brochures informatives sur les qualifications et les métiers potentiels, etc). « Pas de sensation de progresser d'une année à l'autre ».
- Absence de suivi post- et périscolaire (stages, insertion, réalisations artistiques, etc).
- **Manque de professionnalisation des enseignements et de liens avec l'Entreprise et les institutions publiques.**
- **Manque de cours techniques spécialisés (traditionnels et contemporains) qui permettent l'acquisition de compétences reconnues par les professionnels : pas de formation à un « métier ». Au-delà de la formation artistique générale et la spécialisation professionnelle est requise par les élèves.**
- **Pas assez de cours théoriques, notamment en Histoire des arts, Esthétique et Médiation de la Culture.**
- **Manque de formation aux « nouveaux métiers » liés aux TICC (communication visuelle, infographie, nouveaux médias, montage virtuel, etc.¹⁹).**
- Manque d'information sur les métiers artistiques. Défaut d'information et d'orientation vers des cibles variées, scolaires (écoles supérieures, universités) et professionnelles.
- Manque de reconnaissance extérieure des acquis pédagogiques. Absence de diplôme ou de certification reconnus.
- Carence de sollicitation d'intervenants extérieurs (artistes, artisans, professeurs, professionnels).
- Il faudrait assurer sur place un encadrement mieux défini et plus adapté à la localité, enfin qui prépare les élèves à assurer leur poursuite d'études à l'extérieur et leur future réintégration. « Pour former à un *métier*, on

¹⁹ Les pratiques artistiques liées aux TICC [Technologies de l'Information, de la Communication et de la Création], ne furent que très partiellement abordées par l'École faute d'une réelle politique en ce sens et de compétences professorales spécialistes de ces nouveaux métiers.

envoie les élèves en métropole ou en pays anglo-saxon, sans effectuer de suivi alors qu'ils rencontrent souvent des difficultés d'intégration, voire des échecs du fait d'une mauvaise préparation, notamment linguistique (dans le cas des séjours en Australie ou NZ par exemple)».

Dans ce contexte, on ne s'étonnera pas que nous préconisons de tirer parti de ces constats négatifs pour concevoir une école qui apportera des réponses directes aux attentes ci-dessus mentionnées.

Le contrepoint de ces constats est apporté par d'autres témoignages d'élèves soulignant certains aspects positifs de l'École, à titre de l'expérience personnelle, ou du constat général :

- Parmi les anciens élèves interrogés figurent des artistes de renom qui expriment un réel enthousiasme pour les contenus pédagogiques dont ils ont profité au début de leur carrière.

Cette période, qui qualifie seulement les premières années de fonctionnement de l'établissement, apparaît cependant révolue aujourd'hui pour plusieurs raisons évidentes. D'abord parce que les publics ont changé, parce que l'environnement artistique global s'est ouvert de nouveaux horizons (nouvelles pratiques, nouveaux métiers, nouvelles modalités d'insertion et de création), **parce que les contenus pédagogiques et le dispositif ne sont pas assez imprégnés de la réalité professionnelle actuelle, enfin parce que l'outil n'est pas suffisamment conçu en fonction de la Nouvelle-Calédonie.**

⇒ **C'est pourquoi, afin de garantir l'efficacité de ses missions dans le temps, une école d'art doit « adapter les formations aux évolutions du monde des arts et de la culture et aux attentes nouvelles des étudiants ; mieux structurer et développer la formation des enseignants et des formateurs ; accroître le rayonnement intellectuel, culturel et artistique de l'établissement [...]»²⁰.**

²⁰ Objectifs relatifs aux enseignements artistiques et à la mission culturelle des établissements publics d'enseignement supérieur : <http://www.education.gouv.fr/discours/2000/arts/artintro.htm>

Néanmoins, certaines opportunités offertes par l'École sont soulignées avec insistance par les élèves qui souhaiteraient les voir améliorées au sein du nouveau dispositif, en particulier en vertu de leur adhérence au schéma économique et social calédonien :

- D'aucuns s'accordent en effet à souligner que l'École d'art offrait un accueil positif indispensable aux élèves non qualifiés et non bacheliers, en rupture avec les cadres de formation traditionnels.

Si cette incorporation sans pré-requis en matière de diplômes implique que l'on étudie *des stratégies pédagogiques adaptées aux niveaux pluriels des élèves* ; elle apparaît fondamentale dans un pays où la population faiblement qualifiée est quantitativement importante²¹.

Comme l'indique le Rapport de la DFPC sur le « Redéploiement de la politique de formation professionnelle de la NC », « le faible taux de qualification et de diplôme, comme le niveau faible des diplômes et qualifications de la population active calédonienne, sont une menace pour le développement de la Nouvelle-Calédonie »²².

Dans ce contexte, l'ouverture de l'École aux publics faiblement qualifiés, ou en rupture avec le système scolaire, constitue un facteur positif qu'il importera de pérenniser. Dans l'intérêt des bénéficiaires de la formation, nous préconisons cependant fortement que soit posée la question de la *certification* qui la finalise. Dans cet esprit, si la réinsertion scolaire favorise par elle-même le développement personnel, les formations artistiques liées à l'Entreprise, offrent en effet un cadre pédagogique original et individualisé qui s'avèrera bénéfique à tous les publics.

D'un point de vue social, il faut rappeler que le Ministère de l'Education Nationale avait préconisé par ailleurs l'enseignement renforcé des arts plastiques et appliqués en évoquant les deux raisons suivantes :

- 1) « d'une part, comme toutes les autres disciplines, ils [*les enseignements artistiques*] se proposent d'aider l'élève à acquérir

²¹ C.f. « Redéploiement de la politique de formation professionnelle de la Nouvelle-Calédonie », DFPC, Décembre 2002.

²² *Ibidem*, p. 25.

savoirs et savoir faire, à construire sa propre personnalité, à développer son esprit critique, à devenir un citoyen responsable et ouvert, susceptible de s'intégrer dans une société démocratique ;

- 2) d'autre part, ils apportent à ce projet éducatif global une contribution spécifique irremplaçable. Par une approche de la pratique artistique comme par la fréquentation des oeuvres, ils mettent en jeu le corps, le sensoriel et le sensible, **développent d'autres modes de pensée, instaurent d'autres démarches, citent d'autres références et d'autres valeurs. Ils réhabilitent la notion de plaisir et ouvrent au bonheur qui naît souvent de la rencontre avec l'art.** »²³

⇒ ***Au-delà de la vertu de réinsertion pédagogique que l'on reconnaîtra aux enseignements artistiques, c'est cette fois l'insertion dans le monde professionnel qu'il faut viser ; garantissant à tous les élèves des conditions plus adaptées à la conduite de leurs projets et à leur réalisation sociale en Nouvelle-Calédonie.***

- *Incantant à la formation des populations peu qualifiées, le futur établissement devra être porté par une politique pédagogique clarifiée sur les plans de la qualification et de l'insertion. Celle-ci devra répondre à des critères d'efficacité et de qualité, ainsi l'établissement devra exposer ses « résultats » (taux de réussite aux examens, aux concours extérieurs, nombre, durée et spécificité des stages, taux d'insertion professionnelle, créations d'entreprises, d'ateliers et de collectifs, nombre et qualité des expositions et des réalisations artistiques, présentation des Books, etc.).*
- *La politique pédagogique de l'établissement devra également satisfaire un certain nombre d'obligations réglementaires qui veillent à garantir l'intérêt et la qualité de la formation, et dont les aspects seront fixés par les administrations compétentes²⁴.*
- ***Si « l'ouverture à tous » de l'établissement favorise le progrès social et la diversité des actions pédagogiques et culturelles, la formation doit être un outil d'insertion qualifiant, spécifiquement adapté aux***

²³ B.O. n°7 du 31 août 2000.

²⁴ Ministère de l'Education nationale, DFPC, etc.

profils des publics qui la sollicitent et apportant une réponse efficace à leurs attentes personnelles et professionnelles. Les formations du futur établissement devront ainsi reposer sur des critères précis qui garantissent l'orientation et l'insertion professionnelles tout en favorisant l'expression artistique personnelle et individuelle [ce qui est loin d'être incompatible]. Favoriser le plus large accès aux formations dispensées par le futur établissement impliquera que soient mises en place des mesures d'accompagnement pédagogique et d'évaluation précises. *Plus que dans tout autre domaine, ces mesures devront faire l'objet d'une application afin que les « formations artistiques » évacuent le préjugé les considérant à tort comme non qualifiantes et relevant de l'inutile.*

- A ce stade de la réflexion, il apparaît difficile de ne pas soulever la question de la Certification à l'issue des formations ; celle-ci devant être posée à des fins d'insertion professionnelle, mais également en termes de reconnaissance sociale.
- *En conclusion, afin que les formations artistiques soient durablement adaptées aux publics de la Nouvelle-Calédonie, épanouissements artistique et culturel devront croiser développement social et économique.*

Résumons les attentes des élèves en matière pédagogique :

- Les élèves, et anciens élèves, expriment un enthousiasme profond quant à l'existence « dans l'absolu » d'une École d'art. Ils insistent sur la nécessité d'une structure de formation dévolue aux arts en Nouvelle-Calédonie.
- L'existence d'une structure de formations artistiques est vécue par les jeunes comme le garant de l'ouverture d'esprit et d'une expression culturelle vivante, comme le moyen de « fédérer les initiatives créatrices », enfin comme l'instrument d'orientations professionnelles diversifiées apte à « encourager la liberté d'expression, la maîtrise des savoir-faire, la qualité de la création et à valoriser la Nouvelle-Calédonie tant pour ses habitants que pour ses visiteurs ».

- **Nous constatons la réalité d'une forte demande sociale dans le secteur des arts plastiques et appliqués, tant au niveau de la formation initiale que de la formation professionnelle.** Les requêtes concernent, outre une formation artistique générale de qualité, des formations en techniques traditionnelles pointues, et aux « nouveaux métiers » liés aux TICC [Technologies de l'Information, de la Communication et de la Création].
On mentionnera encore la spécialité « Médiation culturelle » qui exerce une attraction forte chez les jeunes. Plus généralement encore, l'intérêt manifeste pour les enseignements théoriques vient recouper de façon remarquable la demande économique²⁵.

- **De manière générale, l'attente porte aussi sur un cadre de formation clarifié : maquettes pédagogiques lisibles, système d'évaluation défini, conditions de progression mieux verbalisées, information sur les métiers, cours pratiques très encadrés, concours, passages devant Jury, certification reconnue, etc.**

- Les élèves sont demandeurs de liens consolidés avec le monde du travail. Ils réclament un dispositif de formation qui encourage les allers-retours entre l'École et l'Entreprise (ou l'Institution). Ils réclament la mise en place de modules de formation intégrant la composante professionnelle et reliant explicitement la pratique des arts à celle d'un « métier ».

- Ils réclament que les formations soient « plus adaptées aux publics auxquels elles s'adressent ». L'attente est celle d'un accompagnement plus individualisé, et d'un suivi post-scolaire plus important (stages de qualification, évaluation en entreprise, évaluation à distance, etc). L'attente porterait sur un dispositif *en alternance* dont les ressources mutualisent « enseignement traditionnel » et « application en Entreprise ».

- Une insistance marquée porte sur le problème de la *certification*. La difficulté à faire reconnaître des qualités professionnelles en Entreprise, liée à l'ensemble des problèmes évoqués par ce Rapport, apparaît renforcée par l'absence de certification reconnue. **Si le diplôme n'est pas obligatoirement le garant de qualités professionnelles, il constitue**

²⁵ Cette demande est en effet prégnante chez les professionnels de l'image (Publicité, Com, Évènementiel, etc) qui attendent des créatifs un niveau confirmé de Culture générale et d'Histoire des Arts et qualifient aujourd'hui cette compétence de « lacunaire » et « préjudiciable à la qualité des prestations de l'entreprise ». Elle est très forte aussi chez les professionnels de la Culture et de la Communication qui regrettent le manque de formations en Histoire de l'art diversifiées et de hauts niveaux sur le territoire.

néanmoins un « passeport » pour l'emploi. Il sera donc important d'évaluer au plus près les conditions de la mise en place de certifications reconnues.

- Les élèves expriment encore le souhait que la future école soit une passerelle vers l'extérieur tout en intégrant pleinement la dimension locale par le biais de formations à des métiers adaptés à l'environnement calédonien. ***Sans se « couper » de l'extérieur, il s'agirait de favoriser le développement de réseaux culturels, artistiques et professionnels internes à la Nouvelle-Calédonie afin que les élèves qualifiés, revenus de métropole ou n'ayant jamais quitté le territoire, puissent pleinement s'insérer dans le tissu économique local.***

⇒ **Dans les attentes des élèves, la préoccupation de « l'échange » rejoint les questions de la « mobilité » et de la « polyvalence » qui sont les fers de lance actuels de l'employabilité et de la gestion des carrières des Jeunes. Échanges, mobilité professionnelle et polyvalence favoriseront « l'élévation générale des qualifications en Nouvelle-Calédonie en contribuant à atténuer la rigidité du marché du travail »²⁶.**

1.2.1.2 Entretiens avec les enseignants

Entendus individuellement, les enseignants rapportent des témoignages qui concordent avec ceux des élèves, notamment sur les problèmes de Communication et de manque de sollicitations extérieures précitées. Dans le souci d'éviter toute redondance, nous ne retenons que deux points qui font débat.

A notre question sur leur perception de l'École d'art et du travail qu'il y ont effectué, les enseignants s'accordent à dire qu'ils n'ont « pas bénéficié d'une Direction suffisamment encadrante sur un plan pédagogique ». Ceux-ci expriment ne pas avoir reçu « le soutien nécessaire », « l'écoute suffisante » de la Direction lors de la mise en place des actions

²⁶ « Redéploiement de la politique de formation professionnelle de la Nouvelle-Calédonie », DFPC, Décembre 2002.

pédagogiques. Outre les problèmes interpersonnels qui transparaissent, (et ne sont pas l'objet de ce Rapport), il est important de souligner que le *Programme* que nous avons préconisé, définissant les objectifs pédagogiques et planifiant annuellement les activités de l'École, permettrait à l'avenir d'éviter ce genre de problèmes en rationalisant les actions de chacun et en hiérarchisant les priorités.

Rappels & Recommandations :

⇒ **Il est fondamental que les enseignants bénéficient d'un encadrement scientifique apte, entre autres rôles, à remplir les missions suivantes :**

- Définir une Pédagogie et la méthodologie afférente.
- Verbaliser les objectifs et déterminer les contenus des cours *avec les enseignants*.
- Évaluer, valoriser et accompagner les initiatives des enseignants.
- Assurer les fonctions de médiation au sein de l'équipe enseignante, mais aussi auprès des élèves et des publics.
- Prendre toutes mesures utiles à l'optimisation de la mission pédagogique, notamment sur le plan de la gestion des matériels, des activités et des relations extérieures.
- Accompagner les enseignants dans toute adaptation ou modernisation de leurs enseignements. Encadrer ainsi la « formation des formateurs » lorsque celle-ci s'avère nécessaire.
- Repérer les *procès* de changement et recruter dans l'équipe les personnels aux compétences complémentaires ou inédites afin d'assurer la cohésion et l'efficacité de l'équipe.

« L'équipe pédagogique », rappelons-le, est l'ensemble solidaire que forment enseignants et personnels dirigeants, ces derniers étant traditionnellement des pédagogues de métier. A ce titre, et comme cela se pratique dans la plupart des Écoles privées et publiques d'Arts Plastiques, Graphiques ou de Communication visuelle, il est fortement recommandé

que la personne en charge de la Direction de l'établissement y assure aussi des fonctions professorales.

Cette particularité permet, outre de dynamiser l'image directoriale et de garantir la qualité de la Communication interne, de veiller « sur le terrain » à la cohérence des contenus de formation et des méthodes, enfin à assumer avec davantage de clairvoyance la politique pédagogique à mener.

Une politique pédagogique clarifiée sera essentielle à la compréhension de certains objectifs de la formation parfois obscurs même pour les enseignants. S'ils s'accordent à dire que « les mondes du travail et de l'Entreprise devraient enfin être intégrés aux *cursus* Arts », s'ils déplorent communément que les élèves aient été « lâchés dans la nature sans suivi au-delà de leur formation », ils ne saisissent pas encore pleinement les enjeux d'une mixité de la formation artistique avec le monde professionnel. *Qualifications, certifications, objectifs professionnels* ne sont pas perçus comme des priorités alors qu'ils sont réclamés par les élèves et appelés par l'économie artistique actuelle (au double sens du terme *économie*).

Il ne s'agit pas de plier l'expression artistique et sa libre pratique à la loi des marchés et de la production standardisée (ce qui relèverait du non-sens du point de vue de la posture artistique), mais d'impliquer l'élève dans une « démarche de projet » apte à mettre en situation sa pratique créative et à faciliter son insertion dans un tissu social et économique.

La notion de *démarche de projet*, définie comme un point pédagogique important dans l'enseignement des Arts Plastiques et Appliqués par le Ministère de l'Éducation Nationale, nous paraît l'un des piliers de l'optimisation des formations artistiques en Nouvelle-Calédonie. Elle vise essentiellement à mettre l'élève en conditions de formaliser les moyens nécessaires à l'atteinte de l'objectif qu'il s'est librement fixé (avec l'aide du pédagogue). Ainsi, non seulement la *démarche de projet* est un vecteur efficace de développement des facultés de conception et de création, mais elle induit une autonomisation de l'individu et une mise en situation qui amortissent les difficultés d'insertion rencontrées à l'issue de la formation.

1.2.1.3 Constats et conseils d'ordre pédagogique des Professionnels de l'Enseignement, de la Formation et de l'Insertion :

Nous rapportons à présent le point de vue des acteurs de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement et de l'Insertion dont les critiques sont aussi sévères que constructives :

- Parce qu'elle n'était « pas assez vécue de l'intérieur comme un outil d'insertion », l'École n'a pas offert aux étudiants la double garantie, premièrement de l'acquisition d'un diplôme au terme d'une formation qualifiante, deuxièmement de l'insertion professionnelle qui la finalise.
- Les professionnels de l'emploi et de la formation constatent unanimement le déclin progressif d'une école qui n'a pas su pérenniser l'émulation initiale.

Selon nous, cet état de fait résulte de plusieurs manquements :

- Le défaut d'encadrement scientifique et pédagogique de l'école d'art a induit une insuffisance de programmation pédagogique (méthodologie, contenus de cours, etc.), une carence de « veille » artistique et professionnelle (suivi de l'évolution des métiers, des marchés, des modalités d'insertion, etc.), enfin, un manque de rationalisation et d'optimisation des choix en matière de contenus et d'objectifs de formation.
- Le manque de renouvellement et de diversité au sein de l'équipe professorale a engendré d'autre part une uniformisation des enseignements. L'absence d'inspection extérieure et le manque de diversité humaine évoqué ne garantissait pas le dynamisme nécessaire à l'évolution d'une École d'art qui doit disposer d'une *variété de compétences pédagogiques* impliquant niveaux et spécialités différentes.
- Le manque d'originalité du dispositif : l'École fut éditée d'après le modèle d'une école de Beaux-Arts sans en avoir l'envergure, alors qu'elle aurait gagné à être traversée par un schéma directeur élaboré aussi en fonction de la *localité*.

En complément de l'année propédeutique, des cursus adaptés aux demandes sociales et économiques locales auraient constitué une réponse pertinente et pérenne.

- Les professionnels de la formation et de l'insertion constatent encore un manque préjudiciable de proximité de la part de la direction pédagogique avec les responsables des services locaux de l'Enseignement, de la Formation et de l'Insertion. Il aurait empêché la réactivité et la mutualisation des ressources et s'oppose à l'optimisation des qualités de service d'un établissement public.

*Il sera de bon ton de signaler ici que le préjugé courant selon lequel «art » n'implique pas « insertion professionnelle » a sans doute freiné les initiatives partenariales. **Un travail d'information sur les métiers artistiques est donc à conduire en amont de la réédification de l'École d'art.***

- Les professionnels regrettent *le manque de lisibilité de la formation prodiguée par l'École d'art* : celle-ci devrait en effet être garantie par une politique d'évaluation, de validation et de certification rigoureuse. L'ETFPA pose les questions suivantes : « Quelles procédures permettent l'évaluation du travail et des acquis ? », « Quelles qualifications obtient-on à l'issue de la formation ? », « Quelles certifications permettent d'attester et de valoriser ces qualifications ? ».

- **Pour les professionnels de l'insertion, le manque d'information fait obstacle à l'orientation des Jeunes et à la définition d'un projet professionnel.** Cette lacune apparaît doublement préjudiciable : *les jeunes ne sont pas suffisamment informés des métiers directs et connexes en matière d'art, et les Entreprises calédoniennes ne développent pas certaines activités par méconnaissance de celles-ci.*

- Il apparaît encore fondamental aux professionnels de la formation et de l'insertion que la future école travaille étroitement avec les Centres Culturels, les galeries, les musées. La même priorité est exprimée par les responsables culturels interrogés sur le sujet et qui préconisent que soient passés des accords en ce sens.

- *Mutualisation et mobilité* sont finalement les mots des professionnels de la Formation, de l'Enseignement et de l'Insertion. Mutualisation des ressources *via* le partenariat et la participation active des collectivités. Mobilité *via* la suggestion de formations itinérantes. Mobilité encore *via* des contenus de formation variables et alternatifs selon la demande sociale et économique, mais encore un dispositif « modulaire », enfin des rythmes

d'insertion modulables afin de ne pas saturer le marché (rentrées et sorties de l'école échelonnées, formations « à la carte », etc).

En conclusion, les attentes des professionnels de l'Enseignement, de la Formation et de l'Insertion portent sur un établissement de formations artistiques considéré comme une « passerelle » vers l'emploi et la création d'entreprise, comme un « tremplin d'insertion » vers la « vie active ».

Leur point de vue est finalement positif et ils sont disposés à s'investir de manière partenariale dans la mise en place et les activités du futur dispositif. Un certain nombre d'actions est alors envisagé avec enthousiasme par les responsables de l'Enseignement, de la Formation et de l'Insertion : réalisation d'enquêtes préalables à la mise en place des formations, accompagnement dans le développement de projets professionnels, opérations de contrôle, suivi de l'insertion, mise en place des stages, etc.

Ils estiment qu'un grand nombre de « niches » existent entre les métiers « techniques » et artistiques, apportant des solutions salariales pertinentes. Ils qualifient « d'évident » l'intérêt de la restructuration des formations artistiques en Nouvelle-Calédonie.

Nous recommandons avec eux la création d'une nouvelle école maîtrisant l'information sur les métiers, les débouchés, les filières connexes intéressant les élèves à leur sortie de l'école, afin que les contenus de cours serrent au plus près la notion de compétence. De fait, donnent-ils d'emblée leur aval à notre suggestion d'édifier un dispositif partenarial, entrecroisant Arts Plastiques et Arts Appliqués, et dont la caractéristique sera d'associer étroitement l'enseignement initial à la formation professionnelle. D'autre part, valident-ils l'idée d'un établissement construit sur un modèle original au territoire, mais qui démontre aussi une vigilance forte par rapport aux évolutions des métiers et des formations au niveau extraterritorial.

De manière globale, l'apprentissage et la « formation en alternance » sont systématiquement proposés par les professionnels de la formation et de l'insertion comme une solution très adaptée, voire idéale pour le territoire²⁷. La suggestion d'un suivi plus individualisé, depuis l'information, jusqu'à l'insertion est préconisée. Le point central demeure le monde

²⁷ Voir à ce titre les Rapports de la DFPC.

professionnel qui doit être appelé à jouer un rôle dans le dispositif de formations artistiques afin que soient reconnues les qualifications de ces bénéficiaires.

Pour conclure, les professionnels soulignent que la mutualisation des ressources et le travail partenarial n'exclura pas « la nécessité d'une Direction bien identifiée qui gère l'ensemble du dispositif afin de garantir la cohésion des partenaires et de leurs initiatives ».

1.2.1.4 L'avis des responsables culturels :

Complémentaire de l'avis éclairant des professionnels de l'Enseignement, de la Formation et de l'Insertion, nous retranscrivons celui des responsables culturels :

- Les responsables culturels soutiennent unanimement l'existence d'une structure d'enseignement des arts en Nouvelle-Calédonie. Même si l'ancienne École d'art n'apportait pas une réponse pleinement satisfaisante, « celle-ci a impulsé à ses débuts un dynamisme qui a fait ses preuves dans l'émergence d'artistes de qualité ». Ce dernier point de vue est par ailleurs confirmé par les artistes formés à l'École d'art.
- En termes de contenus de formation, les responsables culturels insistent (comme le font les élèves) sur l'intérêt d'aborder localement la « Médiation Culturelle » ; cette spécialité recouvrant des compétences polyvalentes aux voies d'insertion multiples. De fait, la formation en « Médiation Culturelle » qui vise, entre autres, à former des *développeurs de projets*, des *conseillers en ingénierie culturelle*, des *animateurs culturels* et des *médiateurs de contenus dans le secteur artistique*, fait l'objet d'une forte demande sociale et économique sur le territoire.
- Il importe aussi aux responsables culturels que soit posée *la question de la transmission des savoirs et de leurs modes*. Plutôt que l'importation d'un modèle prédéfini, c'est alors la solution d'un dispositif de formation réfléchi pour la Nouvelle-Calédonie qui leur paraît pertinente, à condition que ce futur dispositif s'assure une qualité de formation équivalente et comparable à celle de ses pairs extérieurs.

- **Les responsables culturels s'accordent alors sur la nécessité de définir des objectifs locaux (artistiques, pédagogiques et professionnels) tout en insistant sur le fait que *le rayonnement régional et l'ouverture vers l'extérieur doivent demeurer des priorités.*** Pour le Centre Culturel Tjibaou, « La future école doit prendre en compte la « localité » dans l'invention de ses stratégies pédagogiques sans toutefois oublier de jouer un rôle artistique vivant et valorisant au sein de la Région Pacifique ». La vitalité de la vie culturelle dépend en effet de l'existence d'une structure d'enseignement des arts qui assume pleinement son rôle de foyer artistique rayonnant.
- Les responsables culturels suggèrent que les artistes puissent partager leurs savoirs et savoir-faire en tant qu'enseignants intervenants dans la future École. En plus de favoriser la visibilité des artistes, il s'agirait de valoriser leur parcours et de susciter des vocations auprès des Jeunes.
- En harmonie avec les professionnels de l'Enseignement, de la Formation et de l'Insertion, les responsables et les acteurs de la Culture soulignent la nécessité « que le projet soit porté par l'ensemble des collectivités et que chacun y joue son rôle ».

1.2.1.5 Le point de vue des entreprises (échantillon d'Agences Publicitaires et Conseil en Communication).

Au chapitre des recommandations pédagogiques, les conseils recueillis auprès des entreprises lors des entretiens confortent un certain nombre de points évoqués :

- Les agences contactées ²⁸ s'accordent sur le fait que le futur établissement devra prendre en charge de nouvelles missions en matière de formation professionnalisée, notamment dans les domaines de la Communication Visuelle et de l'Édition.
- Malgré l'intérêt que les Agences disent avoir porté à l'École d'art et à leurs élèves (qu'elles ont parfois recrutés sur un emploi vacant), la formation

²⁸ Après tirage au sort.

dispensée par l'École n'inclinait pas à l'embauche des Jeunes pour deux raisons majeures :

- 1) **Premièrement, « les élèves n'avaient pas reçu une formation adaptée aux spécificités de métier, ne maîtrisant ni les techniques essentielles à l'occupation du poste, ni les aspects conceptuels du métier ».** « Ceux-ci relevaient trop d'une pratique générale d'atelier (type Beaux-Arts) sans avoir été assez formés aux arts appliqués et aux nouvelles technologies de la Création ».
 - 2) **Deuxièmement, les élèves n'avaient jamais été en contact concret avec l'Entreprise et la carence de stages et de qualifications représentait un frein supplémentaire à l'embauche.**
- « En Nouvelle-Calédonie, nous avons besoin de plus en plus de personnels dans le secteur de la Communication Visuelle, [témoigne un Directeur d'Agence], or nous devons rechercher nos employés à l'extérieur du territoire en raison du manque de professionnalisation des enseignements de l'École d'art et de l'absence de formations qualifiantes qu'elle dispense dans ce secteur. » L'embauche est ainsi « majoritairement extérieure au territoire » au sein des Agences qui déplorent le niveau trop approximatif des élèves, leur méconnaissance des métiers, et leur culture artistique globale insuffisante (Histoire des arts).
 - La Communication Visuelle et l'Édition impliquent un large spectre de métiers (Infographiste PAO, Webmestre, Graphiste Junior & Senior, Maquettiste, Editeur, Chef de studio, DA, etc.) et constituent des secteurs économiques en développement²⁹. Ainsi les attentes des entreprises portent sur un futur dispositif intégrant des *formations continues* et en *alternance* permettant aux élèves d'accéder de manière concrète à ces métiers, et aux actifs de s'adapter à l'emploi.
 - Désireuses de s'impliquer dans le dispositif à venir, les Agences sont prêtes à participer pleinement à la mission de formation en tant qu'intervenants pédagogiques ponctuels, et à recevoir les stagiaires. Dans l'ensemble, celles-ci sont intéressées par l'opportunité d'envoyer des employés en *formation continue*, relativement à la taille de leur entreprise.

²⁹ Ce phénomène est notable pour la Publicité, plus discret pour l'Édition essentiellement parce qu'elle est une activité en partie intégrée par les Agences.

Avertissement

Il convient de préciser que les secteurs évoqués, les professionnels interrogés, et les métiers précités ne sont en aucun cas une représentativité exhaustive des débouchés calédoniens. Ils sont tout au plus les témoins du secteur de la Communication visuelle. Une étude ultérieure plus large, au fait des spécialités artistiques et artisanales, sera très nécessaire. Elle devra proposer une liste étendue des formations artistiques et appliquées et de leurs débouchés.

⇒ *Sur la base de cet état des lieux, il convient de proposer un certain nombre de solutions structurelles et pédagogiques pour la création d'un nouveau dispositif d'enseignement des arts. La Nouvelle-Calédonie pose un cadre conceptuel et concret qui implique la création d'un outil innovant dans le domaine des formations artistiques, et chaque innovation induit des mutations qu'il s'agit d'accueillir avec ouverture d'esprit et optimisme.*

« L'art dans une société donnée, c'est l'ensemble des travaux qui visent à satisfaire les besoins esthétiques de cette société. »

Étienne Souriau, « L'esthétique et l'artiste contemporain »,
Leonardo, vol.I, n°1, 1968, p. 67.

« C'est aujourd'hui à l'artiste d'explorer, de développer, de définir, d'expérimenter et de perfectionner les moyens nouveaux de connaissance et de compréhension sociales afin de donner une qualité plus grande à la vie individuelle et collective actuelle. »

Al Hansen cité par Franck Popper in *Art, action et participation*,
Paris, Klincksieck, 1985.

IV – PROPOSER UN NOUVEAU DISPOSITIF

« Les écoles d'art ont pour vocation de former des plasticiens aptes à explorer et maîtriser les moyens d'expression les plus divers et à s'investir soit dans une pratique artistique libérale (édition, gravure, peinture, photographie, autres modes d'expression générés par la création contemporaine, technologies nouvelles...) soit dans des milieux professionnels comme salariés ou indépendants : secteur culturel et éducatif (expositions, milieux de l'art et du spectacle, enseignement...) soit dans les nombreux secteurs d'activités qui déterminent notre environnement visuel et notre cadre de vie : production multimédia, design, graphisme, communication visuelle, illustration, soit de poursuivre des études (enseignement de cycles supérieurs). »

École des Beaux-arts de Metz, sources Internet.

1. LES OBJECTIFS D'UNE RÉFORME DES FORMATIONS ARTISTIQUES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Cette étude propose la conception à court terme d'un dispositif de formation original, clairement identifié, dévolu aux pratiques artistiques et à leurs métiers, et reposant sur un partenariat pertinent avec les organismes existants.

Si la création d'un tel organisme doit relever du consensus et du débat d'idées, il importe que notre étude soit propositionnelle. Forts des témoignages, des avis recueillis, et de notre compétence pédagogique transversale³⁰, nous soumettons au débat une « architecture provisoire » du futur dispositif qui résulte d'un travail d'écoute et d'analyses comparatives. Si elle s'accompagne d'une définition d'objectifs et de recommandations précises, elle conserve délibérément un caractère propositionnel « ouvert » afin de préserver la contradiction et le débat d'idées.

³⁰ C.f. notice en fin de texte.

1.1 Une nouvelle approche des formations artistiques

1.1.1 *Professionalisation et Transversalité : une pédagogie artistique plus adaptée.*

La définition des écoles d'art qui introduit ce chapitre pose d'emblée deux arguments essentiels à la réforme que nous proposons :

- **Une école d'art implique une formation plurimodale et polyvalente.** L'art est pluriel, ouvrant vers des pratiques libérales très variées, et des pratiques appliquées qui couvrent directement et indirectement beaucoup de secteurs d'activités.
- Parce qu'elles relèvent de la maîtrise technique et de la compétence conceptuelle, parce qu'elles impliquent aussi des parcours qualifiants et déclinent un large spectre de métiers, **les pratiques artistiques ne sont en rien retranchées du monde professionnel.**

Au-delà de sa position essentielle au sein de la vie culturelle, *l'art doit aussi être abordé en termes de richesses sociale et économique constitutives de la vitalité d'un pays ou d'une région donnés.* Étienne Souriau a insisté « sur le caractère d'utilité sociale sérieuse de l'art, contrairement au préjugé, si répandu parmi les sociologues, qui réduit l'art à un divertissement » ; il « rappelle à l'artiste que sa vocation est sociale et que son activité a un but déterminé »³¹.

Sont éclairantes à ce titre les spécialités professionnelles directement issues d'une pratique initiale des arts.

Paradoxalement, ces spécialités sont aussi peu identifiées qu'elles sont actives dans le quotidien : pour ne citer que les arts appliqués, Création textile, Photographie, Design, Décoration d'intérieur, Publicité, Communication visuelle, Infographie, Stylisme, Illustration, Edition, Webdesign, (cette liste n'est pas exhaustive). Ces métiers dessinent un

³¹ Étienne Souriau commenté par Franck Popper in *ibidem*.

paysage social et économique qui devrait pourtant se constituer en évidence : ***l'art ne relève nullement d'une pratique anti-sociale, inutile et économiquement sans issue mais génère ses propres perspectives économiques et enrichit le tissu social par la variété de ses applications.***

- **Former des étudiants à la pratique des arts ne s'oppose donc en rien à l'idée de les qualifier pour l'emploi ou la création d'Entreprise.**

La pratique fondamentale des Arts est par ailleurs constituante des métiers évoqués ci-dessus : elle est le processus de maturation initial essentiel à la définition d'un projet professionnel et à l'acquisition de compétences qui permettent l'exercice d'un métier artistique appliqué ou artisanal.

⇒ **Il importe aujourd'hui que l'enseignement fondamental des Arts soit accompagné ou suivi de formations modulaires et plus spécialisées, adaptées au projet professionnel de l'étudiant.**

Il s'agira donc, pour les formations dispensées par l'organisme à venir, de concevoir un rapport équilibré entre un enseignement général en Arts Plastiques et des modules de spécialités appliquées et professionnalisées.

1.1.1.1 Études artistiques et « vie active » : des évolutions spéculaires.

Si l'on observe les parcours des étudiants en Arts Plastiques (Universités) et ceux des Beaux-arts (écoles), on constate que la tendance est à une recherche de plus en plus grande de compétences connexes, par exemple en Arts Appliqués et dans les TICC (Technologies de l'Information, de la Communication et de la Création). [Les nouvelles technologies de la création jouent en effet un rôle de plus en plus valorisé du fait des compétences diversifiées qu'elles engendrent chez leurs praticiens, mais encore dans les perspectives d'insertion élargie qu'elles

leur offrent³². *Il faudra donc apporter une attention particulière aux TICC dans le cadre de la réorientation des enseignements artistiques en Nouvelle-Calédonie*].

Il est donc de plus en plus fréquent de voir les étudiants compléter leur formation initiale en Arts Plastiques par une seconde formation dans un domaine où la compétence artistique connaît une application plus identifiable pour les entreprises et plus propice à l'exercice de fonctions professionnelles.

Les écoles privées dispensant un enseignement professionnel des arts appliqués ont en ce sens considérablement évolué et nous apportent un exemple très pertinent. Ces dernières ont tendance à **renforcer la transdisciplinarité de la première année en délivrant un enseignement artistique général dense et diversifié, permettant à l'élève un « positionnement » éclairé vis-à-vis de sa spécialisation professionnelle ultérieure**. Techniques graphiques et picturales, chromatologie, illustration, identité visuelle, mise en page, modelage, infographie, sémiologie, Histoire des arts, atelier d'écriture, photographie, atelier de création libre, développent durant cette première année la créativité et régulent les choix de spécialisation.

Les arts sont à l'origine de nombreuses applications dans l'Entreprise, et plus généralement dans la « vie active ». De fait, le durcissement de la compétitivité et l'évolution des conditions de concurrence encourage implicitement les entreprises à valoriser la créativité de leurs employés et le caractère unique de leurs services. Comme l'indique le CEREQ,

« l'enjeu d'accroître la valeur du service rendu pour le client dans un contexte de montée de l'incertitude des conditions d'échange et d'imprévisibilité des marchés impose une plus grande réactivité interne des entreprises, une attention plus grande à la qualité du produit et à l'innovation. »³³

Force est de croire que la Nouvelle-Calédonie, impliquée dans un tissu économique global, ne sera pas étrangère à de tels mouvements et qu'elle verra dans les formations artistiques appliquées l'occasion

³² Lichtenberger, Yves, Méhaut Philippe, Bilan et Dossier sur « Les enjeux d'une refonte de la formation continue. Bilan pour un futur », CEREQ, février 2001, p. 5 : « Les opportunités apportées par les technologies de l'information et de la communication (TIC) amènent ces dernières à se banaliser, comme composantes de la plupart des emplois ».

³³ Lichtenberger, Yves, Méhaut Philippe, *Ibidem*, p. 4.

de tirer parti de compétences créatives et innovantes. On comprendra bien que nous maintenons délibérément l'association des Arts Plastiques et des Arts Appliqués afin de nous diriger vers un dispositif de formations « ouvert » à la multiplicité des vocations, des objectifs et des insertions. Nous y voyons une formule adaptée non seulement aux évolutions globales, à la physionomie locale de la Nouvelle-Calédonie et à la variété de ses publics.

- **Dans les secteurs d'activités liés à la créativité comme dans les démarches des étudiants en Arts, la tendance est donc à une recherche de compétences artistiques professionnelles et transversales.**

Si la pédagogie des Arts Plastiques a longtemps souffert d'une forme de conservatisme qui refusait d'intégrer la dimension professionnelle, ce caractère, du fait d'un durcissement du marché du travail, d'un décloisonnement des secteurs d'activités, et d'une demande impérieuse des étudiants, s'est renversé ces dernières années. Les Arts Appliqués sont en effet mieux accueillis à l'Université, et la présence de l'Entreprise et des professionnels y est davantage requise³⁴. Il est indéniable que les organismes publics ont tiré parti de l'observation des organismes de formation privés, dont la survie économique est dépendante du taux d'insertion des étudiants, et de l'évaluation directe de la formation établie par les Entreprises qui les sollicitent. *Formation en alternance* et *formation continue* sont ainsi les fers de lance des Écoles d'Arts graphiques et des Écoles de Communication visuelle privées. On soulignera par ailleurs dans ces écoles l'intégration remarquable d'élèves de niveaux disparates (bacheliers, Bac+2, 3, non-bacheliers, adultes en reconversion etc.) au sein de formations communes³⁵.

³⁴ En sont un exemple les IUP qui remplacent les cycles traditionnels : c'est le cas de la récente transformation de la filière « Médiation Culturelle » de l'Université Paris I en IUP « Culture, Création, Médiation » dont la vocation est plus transversale et la forme plus professionnalisée.

³⁵ Ainsi que nous l'avons constaté dans les cours que nous avons donnés dans ces Écoles, si ces disparités de niveaux impliquent des stratégies pédagogiques créatives, elles ne portent pas préjudice aux élèves. Bien au contraire entraînent-elles des rapports interpersonnels plus enrichissants et plus formateurs pour ces derniers.

Enfin, non seulement ces formations développent un rapport enrichi à une créativité qui confronte régulièrement ses projets au monde professionnel, mais elles ouvrent au sein de l'Entreprise des perspectives d'intégration et d'extension nouvelles.

- **Art et Professionnalisation sont donc pleinement engagés dans un rapport de réciprocité.**

Dans les filières Arts Plastiques, où l'enseignement est transdisciplinaire et ne vise pas une spécialisation unidirectionnelle, la professionnalisation de certains contenus et la spécialisation progressive dans des modules appliqués est donc de loin très souhaitable.

Loin de « contraindre » la créativité, la professionnalisation renforce la démarche de projet de l'étudiant et affirme son autonomie. D'autre part, il ne faut pas le nier, elle conforte nettement les chances d'insertion de l'étudiant : pour le CEREQ, « ceux qui ont le plus accès à la formation en entreprise sont, toutes choses égales par ailleurs, plus protégés du chômage et plus stables dans leur emploi »³⁶.

Prenant exemple sur des innovations récentes, comme celle de l'IUP « Culture, Création, Médiation » de l'Université Paris I qui modernise la filière « Médiation Culturelle » en intégrant notamment la composante « Création », on constate outre la professionnalisation, *la transversalité croissante des formations*. Cette double mouvance est depuis longtemps l'usage en Amérique du Nord où les écoles et les Universités intègrent volontiers la composante professionnelle dans les formations artistiques, y compris au sein de formations *a priori* traditionnelles comme celle du « Certificat en Peinture » par exemple³⁷. Les TICC, quant à elles, sont de plus en plus intégrées, à la fois dans la formation aux métiers de la Communication visuelle, mais aussi au sein des formations en Arts Plastiques et Appliqués dans l'objectif de **donner à l'étudiant la maîtrise de la médiation de son propre travail artistique.**

³⁶ Lichtenberger, Yves, Méhaut Philippe, *Ibidem*, p. 15.

³⁷ Voir par exemple le programme du « Certificat en Peinture » de l'Université du Québec à Montréal qui fait montre d'un vraie transdisciplinarité et intègre des modules de formation professionnelle en TICC, Photographie et Techniques d'impression : « Photomécanique », « Atelier de réalisation infographique en arts visuels », « Arts visuels et traitements numériques de l'image », etc.

Globalement, on constate encore que la dynamique actuelle dans le domaine des formations artistiques est celle d'une programmation pédagogique en phase avec les *perspectives* de recrutement offertes par le secteur culturel et artistique, public ou privé. Si cette programmation des contenus de formation en phase avec les perspectives économiques est pertinente pour la métropole ou d'autres pays d'échelle équivalente, la Nouvelle-Calédonie réclame une adaptation particulière compte tenu de son paysage économique à la fois restreint et très évolutif.

En effet, il faut se garder de déterminer les formations artistiques d'après la seule demande économique pour les deux raisons suivantes :

- 1) Premièrement parce qu'une telle démarche *en Nouvelle-Calédonie* serait restrictive et ignorerait le processus de développement dans lequel elle est engagée.
- 2) Deuxièmement parce que, dans le domaine des arts, celle-ci briderait la créativité et le principe d'innovation.

Il s'agira donc plutôt, sur le modèle de la transdisciplinarité, de décroiser les arts et le monde professionnel (public et privé), en anticipant leurs besoins réciproques *via* des formations alternant entre le monde des arts et le monde professionnel. C'est donc vers le modèle de la Formation professionnelle des arts que nous nous acheminons.

Semblable démarche rendra alors caduque une question récurrente, fondée sur une inquiétude bien légitime, mais reposant sur une opposition factice :

« La problématique qui se pose est cependant de savoir s'il faut former des personnes qui vont créer une demande ou former des personnes qui répondent à un besoin »³⁸.

- **Il s'agit en effet dès à présent d'affirmer que, dans le domaine des arts, former c'est à la fois répondre à un besoin et créer une demande.**

³⁸ Rapport Louis Harris, p. 19.

En conclusion, s'il est primordial de considérer l'employabilité des élèves, nous ne pouvons pour autant fonder les propositions de formations sur l'approche quantitative (besoins dans les secteurs d'activité concernés) en Nouvelle-Calédonie car bien des secteurs d'activités ne sont pas encore identifiés comme concernés alors qu'ils le seront vraisemblablement dès que des compétences locales neuves et de qualité arriveront sur le marché.

⇒ **Il faut parier sur le fait que ces formations professionnelles, dont les tenants et les aboutissants seront clairement défendus auprès des entreprises et des institutions, vont engendrer une demande économique plus variée et plus riche. L'économie, ne l'oublions pas, repose sur *la dialectique de l'offre et de la demande*. « Assurer un avenir économiquement viable aux personnes »³⁹, c'est aussi *relancer l'initiative individuelle et collective, promouvoir l'innovation et la créativité, permettre au marché d'être traversé par des dynamiques nouvelles afin que celui-ci n'épuise pas ses ressources.***

Ce nouveau schéma de lecture des formations artistiques en Nouvelle-Calédonie ouvre la voie d'une pédagogie rénovée qu'il s'agit de mettre en place avec confiance et ambition.

1.2 Concevoir un schéma pédagogique original.

1.2.1 *Recommandations pour une pédagogie évolutive.*

Nous l'avons souligné à maintes reprises dans ce Rapport, une révision des enseignements artistiques sur le territoire doit porter sur *une gestion plus transdisciplinaire des contenus de formation et vers l'intégration de la composante professionnelle.*

³⁹ Rapport Louis Harris.

L'implication de la « vie active » doit être une part constituante de la pédagogie des arts en Nouvelle-Calédonie. Ainsi, les formations doivent être :

- l'articulation de contenus pratiques, théoriques, méthodologiques, et d'une application « sur le terrain » de ces enseignements.
- Stages, évaluations en entreprise, expérimentations « en situation », formulation d'un projet professionnel doivent être les composantes incontournables de la formation des étudiants d'art, quelles que soient leurs ambitions.
- L'acquisition de différentes formes de connaissances et la mise à jour permanente des compétences seront requises *afin de distribuer des perspectives d'insertion variées et non standardisées aux élèves.*

Indépendamment de la nature particulière des enseignements artistiques, on comprendra que *l'accès des populations à la qualification et à l'emploi* sera une motivation majeure du futur dispositif que nous proposons. Rappelons que la formation est une étape dans un processus et un parcours, non une fin en soi.

➡ **Nous préconisons donc que soient prises les dispositions suivantes ⁴⁰ :**

- Satisfaire l'intégration des élèves bacheliers, non-bacheliers, sans limitation d'âge.
- Placer au centre de la formation la notion de *projet professionnel* tout en respectant les divergences d'objectifs : préparer un concours visant un projet professionnel ultérieur, devenir Artisan d'art, devenir Artiste professionnel, devenir Illustrateur, Chef de studio, Décorateur, Créateur textile, Conférencier (Musées), ou plus simplement professionnaliser une pratique existante, etc.

⁴⁰ Ces différents points sont évidemment à associer à ceux que nous avons déjà évoqués dans les encadrés des pages qui précèdent.

- Accompagner l'élève dans la *formulation*, *l'optimisation*, la *réalisation* de son projet professionnel, en croisant avec originalité les outils de *l'information*, de la *formation*, de *l'insertion*.
- Valoriser l'individualité des projets tout en favorisant les échanges entre les élèves et l'espace social
- Gérer les différences de niveaux de connaissances et de compétences par la définition de cadres pédagogiques nivelés et adaptés aux profils et aux objectifs des groupes d'élèves.
- Développer des *passerelles* entre ces cadres pédagogiques de façon à favoriser l'échange et la mobilité des compétences. Plusieurs solutions sont alors conceptualisables : tronc communs, ateliers partagés, expositions et réalisations collectives, visites de groupe, etc.
- Intégrer l'Entreprise, et plus généralement la « vie active », au parcours de formation sous la forme de cursus professionnalisés, d'une autonomisation de l'élève (*via* des acquis méthodologiques, comportementaux, communicationnels), de stages et d'évaluations en Entreprise, de rencontres avec des professionnels, de réalisations « en situation », « sur le terrain », de soutenances de Books, etc.
- Garantir, par les contenus de formation et l'alternance avec le monde professionnel, « les possibilités d'évolution des individus dans ou hors de l'Entreprise »⁴¹.
- Opérer une « veille » artistique et professionnelle de manière à développer les formations aux nouveaux métiers artistiques et à anticiper les secteurs d'activités porteurs. Offrir aux élèves une ingénierie pédagogique adaptée aux évolutions globales des métiers de la création et à leurs configurations régionales et locales.
- Amortir les risques de saturation du marché en développant des stratégies appropriées : échelonnement des entrées et des sorties de l'école, alternance des contenus de formation d'une année sur l'autre,

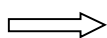
⁴¹ Lichtenberger, Yves, Méhaut Philippe, *Ibidem*.

formations (continues) « à la carte » en direction des entreprises publiques et privées.

- Mettre en place les procédures nécessaires à la *Certification* afin de garantir aux élèves la reconnaissance des acquis de la formation sur le marché du travail.
- Assurer pour chaque élève la progression « information-orientation-formation-insertion ». Préparer et optimiser les recherches d'emploi à l'issue de la formation. Etablir tous liens favorables à l'élève dans sa démarche d'insertion ou de création d'entreprise. Assurer une mission de conseil et de médiation durant une période donnée ultérieure à la sortie de l'école.

On conviendra que les conseils ci-dessus se rapportent à une stratégie d'ensemble. Des conseils pédagogiques liés aux contenus de formation et aux compétences professorales à l'issue de la formation, sont exposés dans le sous-chapitre ***Proposition d'une « architecture provisoire »***.

1.2.2 Mixité de la formation : une réponse adaptée aux métiers artistiques et au territoire.



Il importe de concevoir des réponses pédagogiques propices au développement des compétences, à l'autonomisation des élèves, et à la réalisation de leurs projets professionnels.

- La conduite d'une telle stratégie implique donc un schéma pédagogique au sein duquel, en complément de la formation initiale (propédeutique et mise à niveau), ***la formation en alternance jouera un rôle moteur.***
- La DFPC, interrogée sur le sujet, préconise le schéma de l'alternance comme une formule très adaptée au territoire (déjà soulignée par le Rapport Louis Harris), en particulier pour les Jeunes. Néanmoins, l'alternance ouvre aussi la porte aux adultes porteurs d'un projet

professionnel ou de formation, et désireux d'obtenir une qualification. Enfin, selon une conception élargie et, qui serait une innovation originale, l'alternance pourrait à certains niveaux se voir intégrée à l'année propédeutique : dans le cadre de leur préparation à un concours d'entrée des écoles, les élèves bacheliers bénéficieraient de certaines applications dans le monde professionnel (ce qui permettrait ultérieurement de réorienter positivement les élèves refusés aux concours d'entrée).

➤ Dans une telle optique de mixité de la formation (École / Entreprise), entre en ligne de compte un autre modèle qui mériterait d'être intégré au futur dispositif : **la formation professionnelle continue**. Largement incluse dans le paysage des écoles d'Arts graphiques et de Communication visuelle privées, *la formation professionnelle continue* apparaît :

■ Pour les bénéficiaires de la formation un moyen de *mobilité*, d'évolution qualitative, de reconnaissance des compétences, d'initiatives.

■ Pour l'Entreprise un gage de qualité, de modernisation et un vecteur d'innovation.

■ Pour l'École un apport financier non négligeable. Un rôle « d'exploration de compétences nouvelles et de terrain d'expérimentation de nouvelles formations initiales qu'elle précède au lieu de reproduire »⁴².

■ Pour les élèves en formation initiale ou en alternance, une confrontation avec des salariés à l'expérience professionnelle enrichissante.

L'originalité de l'établissement de formations artistiques que nous proposons reposera donc sur les directives suivantes :

➤ Accentuer la transdisciplinarité inhérente aux Arts Plastiques en l'ouvrant aux arts et techniques de création appliquée.

➤ **Renforcer la valeur pédagogique (sociale) des Arts et affirmer qu'ils sont porteurs d'enjeux professionnels (économiques).**

⁴² Lichtenberger, Yves, Méhaut Philippe, *Ibidem*, p. 7.

- Incorporer l'Entreprise au sein de la mission de formation : **réaliser un lien inédit entre les arts libéraux et le monde professionnel, valorisant le rôle des arts dans le paysage social et économique calédonien.**
- Concevoir une articulation triangulaire entre *formation initiale*, *formation en alternance*, et *formation continue* : **permettre des chemins de traverse et des complémentarités entre plusieurs niveaux et domaines de compétences.** Cette transversalité favorisera l'échange entre les élèves, l'enrichissement des idées, la circulation des informations, la mobilité, la cohésion et l'originalité des parcours de formation.
- **Garantir à tous les publics l'accès à la formation, tout en proposant des schémas et des objectifs différenciés.**

Ce schéma triangulaire traduit le souci d'une pédagogie *contemporaine* des arts conçue selon la localité de la Nouvelle-Calédonie. L'« architecture provisoire » de la future école que nous présentons à présent est née de l'analyse de tous les paramètres de l'étude et doit servir de base à une réflexion commune.

1.2.3 Proposition d'une « architecture provisoire ».

Notre analyse globale nous permet de proposer le schéma original suivant :

⇒ **PREMIERE ANNÉE**

- **Créer une année d'enseignements artistiques fondamentaux et transversaux, où se rejoignent pour les cours pratiques et techniques:**
 - 1) Les élèves en *Prépa Concours*.
 - 2) Les élèves en *Année de Mise à Niveau (AMN)*.

➤ **Modérer ces enseignements de pratiques fondamentales par des modules d'adaptation qui permettent :**

- 1) Aux élèves en *Prépa Concours* (ou de niveau post-bac) de suivre des cours théoriques [Histoire des arts, Esthétique, Sémiologie, Poïétique] de niveaux correspondants. De suivre des modules de méthodologie spécialisés dans la préparation aux concours.
- 2) Aux élèves en *Année de Mise à Niveau* de suivre des cours théoriques [Histoire des arts, Approches analytiques, Expression écrite et orale] adaptés à leur niveau et coïncidant avec une démarche professionnelle ultérieure. Sont également proposés, dans la seconde moitié de l'année des modules pratiques de « découverte » des métiers artistiques appliqués.

⇒ *Le suivi des modules théoriques dans le premier groupe (niveau post-bac) ou le second sera déterminé au cas par cas, selon le niveau et les motivations de l'élève. En effet, il importe de maintenir un accès ouvert aux adultes qui peuvent, en fonction de leur niveau d'expérience, trouver davantage leur place dans les modules théoriques du premier groupe (Prépa Concours) que dans ceux du second (Année de Mise à Niveau).*

Néanmoins, l'enseignement théorique sera d'une qualité égale dans un niveau comme dans l'autre, seules changeront les méthodes d'approche, la pédagogie, et les critères d'évaluation. On comprendra alors que tout sera mis en œuvre pour adapter le parcours pédagogique aux niveaux et aux objectifs des élèves tout en leur garantissant une qualité de formation équivalente et des chances d'insertion équitables.

⇒ DEUXIEME ANNÉE

⇒ Une deuxième année suit la première. Nous l'avons conçue selon les particularités de la Nouvelle-Calédonie, ses perspectives de développement et ses publics. Cette seconde année porte toute l'originalité de l'édifice : elle garantit une cohésion forte entre la vocation artistique appliquée et le relief culturel, économique et social de la Nouvelle-Calédonie.

➤ **La création d'une deuxième année de *Formation en Spécialités Appliquées* concernerait les élèves suivants :**

- 1) Élèves issus de l'*Année de Mise à Niveau* (AMN) poursuivant leur formation.
- 2) Élèves admis sur dossier de travaux artistiques et porteurs d'un projet professionnel.
- 3) Élèves issus de la *Prépa Concours* désirant une réorientation professionnelle après échec aux concours.

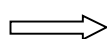
Dans tous les cas, la *démarche de projet* professionnel et le niveau artistique de l'élève sont des pré-requis.

➤ **La deuxième année de *Formation en Spécialités Appliquées* serait conçue de la manière suivante :**

- 1) Après l'*Année de Mise à Niveau*, les élèves porteurs d'un projet professionnel suivent une *Formation en Spécialités Appliquées*⁴³ composée des modules de spécialités proposés par l'Ecole. Exemptés sur dossier de l'*Année de mise à niveau*, d'autres élèves (anciens *Prépas concours* ou extérieurs) sont admis à condition d'être porteurs d'un projet professionnel.

⁴³ Nous développons en *infra* quels pourraient être les contenus de ces Formations et les spécialités préparées.

- 2) L'année de *Formation en Spécialités Appliquées* permet aux élèves d'acquérir les compétences et les qualifications nécessaires à l'exercice d'un *Métier* ou à *la création d'une entreprise*. Elle est donc *l'année privilégiée de l'alternance*. *La formation à l'école se double de stages en Entreprise et en institutions publiques et privées.*
- 3) **Formation professionnelle en arts appliqués est donc la formule qui résume la teneur de cette seconde année de *Spécialités*.**
- 4) Cette année est sanctionnée par **une certification** dont l'obtention est soumise à un contrôle continu, des examens et des passages devant un Jury de professeurs et de professionnels, la notation d'un Book. Le Certificat comportera la mention exacte des spécialités suivies durant la Formation.



La Certification prend ici toute sa valeur en matière de *visibilité* et de *reconnaissance*. Participant du progrès social, elle constitue une valorisation objective de l'effort de formation de l'individu, elle a donc à plusieurs niveaux une *valeur motrice incontestable*. Parallèlement à la question de la certification, la DFPC souligne que,

« la qualification sur laquelle débouche la formation doit être une garantie : pour l'employeur, celle de la capacité à exercer le métier au niveau requis ; pour le futur salarié celle de voir reconnues ses compétences professionnelles. La reconnaissance permet par ailleurs la mobilité professionnelle, qui sert tant le développement économique que le progrès social en favorisant la fluidité du marché du travail. »⁴⁴

➤ **La nature des spécialités sera déterminée chaque année selon :**

- 1) Une logique de gestion prévisionnelle de l'emploi ou des secteurs d'activités.
- 2) La nature des projets professionnels des élèves.
- 3) Le nombre minimum d'élèves s'inscrivant dans les spécialités proposées.
- 4) La régulation des insertions dans les secteurs d'activités.

⁴⁴ DFPC, *Ibidem.*, p. 24. Nous renvoyons donc au document de la DFPC précité, en particulier aux pages 29-30 qui renseignent sur les conditions de création de Certifications.

➤ **La Formation en Spécialités Appliquées fonctionnerait de la manière suivante :**

- 1) Afin de garantir une souplesse pédagogique, afin d'assurer la transversalité des compétences, afin de faciliter l'insertion dans le marché du travail, nous proposons de mettre en place une *Formation en Spécialités Appliquées* dont le contenu reposerait sur le choix de *deux modules de spécialités complémentaires*. (Impliquer le choix de *deux spécialités couplées* permettra de réguler les insertions en évitant toute standardisation des qualifications).
- 2) Chaque année l'École évalue selon une gestion prévisionnelle l'opportunité d'ouvrir un certain nombre de modules de spécialités professionnelles.

➤ **Exemples et précisions :**

Durant son année de *Formation en Spécialités Appliquées*, un groupe d'élèves pourra par exemple acquérir les savoirs et savoir-faire professionnels de la spécialité *Décoration*, couplée à la spécialité *Création textile*. Un autre groupe pourra suivre une spécialité en *Photographie*, couplée à une spécialité en *Infographie*. On imaginera encore un autre groupe couplant les spécialités *Infographie* et *Création textile*.

Nous préciserons que les choix de spécialités devront reposer sur plusieurs critères de cohérence. Premièrement sur l'harmonie avec le projet professionnel de l'élève, deuxièmement sur ses prédispositions artistiques, troisièmement sur la pertinence du couplage des spécialités.

⇒ **FORMATION CONTINUE**

La *formation continue* pourra aussi trouver sa place dans l'école, soit au sein de la deuxième année de *Formation en Spécialités Appliquées*, soit dans le cadre d'actions spécifiques de formation continue « à la carte » mises en place par l'école.

1.2.4 Recommandations

⇒ **Plus que dans tout autre contexte, le choix des professeurs et de leur direction pédagogique sera déterminant :**

Préparer aux concours d'entrée des écoles supérieures implique des qualités techniques, théoriques et méthodologiques confirmées. Il est fondamental que les enseignants aient *une bonne connaissance pratique des modalités de chaque concours préparé*. Ne pouvant ignorer que les modalités des concours sont soumises à variations, qu'elles sont dépendantes des évolutions artistiques, on attendra des enseignants en *Prépa Concours* des compétences *diversifiées et actualisées*.

Pour l'*Année de Mise à Niveau*, comme pour la seconde année de *Formation Appliquée*, les enseignants devront montrer des qualités de savoirs et savoir-faire correspondant aux cours dont ils auront la charge.

L'enseignement de certains modules de deuxième année (*Formation Appliquée*) supposera le recrutement d'artistes de métier et de professionnels des entreprises : *Fresque, Taille directe sur bois ou pierre, Gravure, Photographie, TICC, Stylisme-modélisme*, etc. Même préconisation pour les modules non artistiques tels la *Gestion, l'expression écrite, le Marketing*, dont la charge pourra relever d'un partenariat avec un autre organisme de formation.

⇒ **La question d'une « mise en réseau » des compétences en Nouvelle-Calédonie a été posée à plusieurs reprises. Nous préconisons un travail partenarial entre la future école et les organismes de formation.**

L'enquête a révélé que plusieurs organismes de formation recherchaient ou finançaient déjà des modules afférents aux pratiques artistiques (artisanat d'art et arts plastiques). De leur côté, ces organismes délivrent actuellement des contenus de formation non artistiques dont la future école d'art aura besoin. Il faut envisager l'opportunité d'un programme d'échanges avec ces divers organismes de formation.

Ce type de partenariat entre les organismes de formation professionnelle et l'école apparaît dès lors comme le moyen privilégié d'atteindre trois objectifs d'importance :

- 1) Une réduction des coûts de formation pour les deux parties.
- 2) Une optimisation de la qualité des contenus de formation, chacun assurant au meilleur niveau ce qui lui est spécifique.
- 3) Une transversalité des savoirs et savoir-faire qui fera connaître l'art, ses pratiques, ses formations et son inscription dans le tissu socioéconomique.

⇒ Il importe cependant de ne pas perdre de vue que, par-delà ses partenariats avec d'autres organismes de formation, ***l'école devra conforter sa propre identité d'établissement de formations artistiques.***

Ainsi, nous ne pouvons que recommander un partenariat reposant sur des compétences pédagogiques partagées ***mais qui n'enlève pas à la future école l'opportunité de disposer de ses propres locaux, de son propre budget, en résumé d'une autonomie.*** Le pari d'évolutivité de l'école (mise en place de certifications, échanges avec l'extérieur, espace d'exposition, centre de ressources sur les arts) implique *un lieu clairement répertorié.*

⇒ **Le partenariat n'implique pas seulement un partage des ressources pédagogiques entre organismes.** Il est pertinent d'élargir la notion de partenariat à celle de *fédération* afin de favoriser les échanges variés sur l'ensemble du territoire, notamment avec les *collectifs d'artistes et d'artisans* souhaitant renforcer leurs compétences ou développer leurs activités *via* l'école d'art.

⇒ *Un travail important de concertation, de réflexion commune doit donc être engagé entre tous les acteurs concernés. Le partenariat évoqué doit en effet s'étendre aux Centres, aux institutions et aux services culturels qui sont impliqués dans la réforme que nous proposons. Les collectifs*

d'artisans, les associations d'artistes y sont aussi appelés étant donné qu'une telle réforme doit profiter au déploiement d'une politique artistique générale et territoriale. Clarifier le champ des interventions respectives, coordonner les actions, relève d'une réflexion qui engage les collectivités.

Nous insisterons donc sur la nécessité d'un travail de concertation qui amènerait la verbalisation d'un contrat d'objectifs initial. Nous préconisons à cet effet la concrétisation d'un Séminaire porté par la Nouvelle-Calédonie afin que tous ses acteurs participent activement au développement artistique du territoire et à la refonte de ses enseignements en la matière.

Ce travail collectif gagnerait en efficacité s'il ouvrait la réalisation d'un Salon de l'information sur l'art et ses métiers. Un tel projet s'impose si l'on sait qu'il permettrait à chacun de connaître les enjeux des formations artistiques et d'en appréhender le rôle social, culturel et économique en Nouvelle-Calédonie.

V – CONCLUSION

Développer une politique de médiation générale des arts en Nouvelle-Calédonie constituera l'argument de notre chapitre conclusif. **La vitalité des arts sur le territoire n'est pas une question périphérique à la réforme des enseignements artistiques, mais bien le paysage où se dessinera son efficacité.**

Proposer un schéma rénové des enseignements artistiques implique de réévaluer la place de l'Art dans la vie calédonienne. Aucun dispositif pédagogique, aussi original et évolutif soit-il, ne sera efficace s'il ne fait pas partie d'un plus vaste plan de valorisation de la Création vivante. Si comme l'artiste Nam June Paik se plaît à le dire « l'art c'est ce qui rend la vie plus intéressante que l'art », il doit pleinement participer au développement économique et social durable et trouver sa place visible dans la Cité⁴⁵. Il importera de consolider rapidement les termes et les objectifs d'une politique de médiation artistique en Nouvelle-Calédonie qui favorise la Création, sensibilise les publics, et soutienne artistes et créateurs. Mettre en relation directe et participative les œuvres, les artistes et les populations, encourager la formation artistique, soutenir la créativité individuelle et collective comptent aujourd'hui parmi les priorités que doivent se fixer les décideurs.

La *politique de médiation des arts* que nous évoquons, devra constituer un outil de développement et de valorisation des pratiques artistiques. Elle s'impose comme une nécessité en Nouvelle-Calédonie où

⁴⁵ Nous utilisons le terme Cité avec l'emploi de la majuscule afin de signifier l'acception « dans l'espace social humain ». Le terme ne se réfère donc pas ici à la ville.

les vocations et les qualités artistiques sont présentes et en recherche de plus de visibilité. Afin de célébrer l'Art comme fondateur d'un lien social vivant, nous choisissons de conclure ce Rapport en insistant sur les grandes lignes de sa valorisation en Nouvelle-Calédonie.

Il faut reconnaître dans la réédification de l'école d'art qui est engagée, la volonté remarquable de soutenir plus largement le déploiement artistique dans la vie calédonienne. Cette prise de conscience invite à une concertation positive dont chacun reconnaîtra le bien-fondé.

- **Assurer aux artistes et aux créateurs une visibilité et une reconnaissance plus grandes est un objectif essentiel. Élargir leurs perspectives et champs d'actions est primordial.** Il convient pour cela d'augmenter le nombre des expositions publiques, d'enrichir leurs cadres thématiques en y associant des théoriciens, de varier leurs espaces de monstration (expos *in situ* ou en espaces naturels par exemple) et de **les exporter hors du territoire**, enfin de créer des *Prix de qualité* qui reconnaissent la valeur du travail de l'artiste et incitent à l'exposition.

- **Les artistes locaux doivent bénéficier d'un soutien dans l'intention de se former, d'être au contact de l'Art et de la Culture, de rencontrer d'autres plasticiens, d'exposer hors du territoire.** Dans ce sens, il faut prévoir l'attribution de bourses en vue de bénéficier d'une formation à l'école d'art, de participer à des manifestations artistiques locales ou internationales, d'organiser une exposition en métropole, dans les départements et territoires ultramarins, mais également à l'étranger.

- **Si l'Audit sur les formations artistiques est l'amorce d'une amélioration des conditions de la création, un travail programmatique reste à conduire sur les modalités d'encouragement de la Création artistique fondamentale et appliquée en Nouvelle-Calédonie.** L'action publique doit conduire en ce sens un projet de valorisation de l'entreprise artistique individuelle et collective. Commandes publiques, acquisitions

multipliées et multiples (comprenant aussi les arts appliqués), aides à la création, mise à disposition d'Ateliers, aides à l'exposition individuelle, financements de projets artistiques, sont à programmer.

- ☐ **Favoriser les relations entre les artistes et le Public sera autorisé par la mise en place d'outils participatifs.** L'organisation de *Workshops* (ateliers ouverts temporaires) sur le territoire ouvrira ainsi un espace relationnel garant de la visibilité des artistes et d'un Art psychologiquement plus « accessible ». Des opérations « Art dans la Cité⁴⁶ », impliqueront une plus grande activité des pratiques artistiques libérales au sein du quotidien (expos en plein air, sur des lieux publics très fréquentés, performances publiques, art itinérant, etc). Des *stages de création encadrés par les artistes* à destination des Jeunes publics et des publics adultes doivent aussi trouver leur déploiement sur le territoire. Ces outils concourront à la constitution d'*espaces de création partagée* au sein desquels les Artistes diffusent leurs créations et les publics s'inscrivent « dans l'objectif de démocratisation de l'accès aux œuvres et aux pratiques » (DAP 2000, *Délégation aux Arts Plastiques*).

- ☐ **Développer et diversifier la médiation culturelle et artistique garantira l'essor de la Création en Nouvelle-Calédonie.** Rappelons que les professionnels de la médiation culturelle sont des individus ou des collectifs qui assurent un lien didactique essentiel entre les œuvres et leurs publics. Développeurs de projets culturels, médiateurs de contenus artistiques, responsables et attachés d'exposition, conférenciers des Musées, animateurs culturels, etc., contribuent à la constitution de réseaux artistiques et culturels. ***Il faut préconiser la formation d'animateurs socioculturels en Nouvelle-Calédonie et recommander que soient développés les instruments d'une médiation générale des Arts et de la Culture.***

⁴⁶ Nous utilisons le terme Cité avec l'emploi de la majuscule afin de signifier l'acception « dans l'espace social humain ». Le terme ne se réfère donc pas ici à la ville.

- **Ces instruments sont multiples et évolutifs.** Par-delà les *espaces de création partagée* ci-dessus évoqués, il faut souligner la nécessité de renforcer l'effectivité de la médiation à travers le financement d'actions envers les publics : visites guidées d'expositions, visites d'ateliers d'artistes, séminaires, conférences, constitution d'une artothèque ouverte aux publics, etc. L'édition d'art doit connaître un essor qualitatif et quantitatif *via* une promotion publique. *Information, compréhension, participation* des publics sont des priorités qui trouvent des instruments de médiation variés : expositions interactives, ateliers ouverts, publications, développement de Sites Web artistiques, d'émissions culturelles radiophoniques et télévisuelles, sensibilisation aux travaux d'Art-thérapie, de médiation de l'art-par-l'art (méta-médiation), pratiques artistiques renforcées en milieux socio-éducatifs, etc.

- **Communiquer sur l'Art en général, et l'art en Nouvelle-Calédonie en particulier, est une mission dans laquelle doivent s'engager tous les partenaires.** Si l'art doit connaître un essor nouveau sur le territoire, *via* notamment le développement et la structuration des échanges artistiques, il doit « rayonner » vers l'extérieur par la promotion d'une image de qualité. Seront ainsi encouragées les coopérations extérieures avec les Centres d'art, les écoles, les fondations, les artistes individuels de tous les horizons. Promouvoir la vie artistique calédonienne sur la scène métropolitaine, mais encore « développer, en coopération avec les partenaires concernés, les expositions à l'étranger à partir des collections publiques et les coproductions entre centres d'art et musées internationaux » (DAP, 2000) sont des objectifs à prendre pour cible.

Proposer une rénovation des formations artistiques en Nouvelle-Calédonie amorce un travail important qui entre en phase avec les objectifs ambitieux ci-dessus évoqués. Il faut croire, avec confiance et détermination, que ces derniers seront atteints.

V.M. Novembre 2003.

BIBLIOGRAPHIE***Ouvrages, Rapports d'études, Périodiques, Documents.******Ouvrages consultés ou cités.***

Catalogues de la Biennale d'Art contemporain de Nouméa, 1996 à 2002.

Brown Lina, *Les métiers des arts appliqués et du Design*, Paris, FontainePicard, 2003.

Hilaire, Norbert, Couchot, Edmond, *L'art numérique. Comment la technologie vient au monde de l'art.*, Paris, Flammarion, 2003.

Moulin, Raymonde, *Le Marché de l'art. Mondialisation et nouvelles technologies.*, Flammarion, Champs, 2003.

Popper, Franck, *Art, action et participation. L'artiste et la créativité aujourd'hui*, Paris, Klincksieck, 1985.

Rapports d'études consultés ou cités.

Institut Louis Harris / « Evaluation des débouchés existants et potentiels pour les formations culturelles et artistiques », décembre 2002.

Chedal, Jean-Claude, « L'École d'art, Nouméa », DAP, septembre 1998.

CEREQ / Lichtenberger, Yves, Méhaut Philippe, Bilan et Dossier sur « Les enjeux d'une refonte de la formation continue. Bilan pour un futur », CEREQ, février 2001.

DFPC / « Redéploiement de la politique de formation professionnelle de la Nouvelle-Calédonie », décembre 2002.

« Programmation de formation professionnelle continue », 2004.

« Protocole de coopération interministérielle. Relatif aux enseignements artistiques et à la mission culturelle des établissements publics d'enseignement supérieur », 2001, Ministère de l'éducation nationale / Ministère de la culture et de la communication

Articles in Périodiques ou Encyclopédies

« Rentrée 2003 : les objectifs pédagogiques de la Nouvelle-Calédonie », in « Inter-actions.nc / Le magazine des services de la Nouvelle-Calédonie », n°2, trimestriel, avril 2003, Gouvernement de la N-C.

« Arts et culture, les priorités académiques » in « Passerelles », février 2003, n°27, Journal semestriel gratuit de l'éducation nationale en Nouvelle-Calédonie.

Gusdorf, Georges, « Interdisciplinaire (connaissance) », *Enc. Univ.*, vol. 8, Paris, 1970.

Souriau, Étienne, « L'esthétique et l'artiste contemporain », *Leonardo*, vol.I, n°1, 1968.

Documents consultés

École d'art :

- *Bilan d'activité 2001.*
- Comptes-rendus des réunions du Conseil d'administration de l'École d'art, année 2003.
- Statuts.
- Répertoire des élèves de 1992 à 2003.

MIJ. Documentation informative à destination des Jeunes.

Accord particulier entre l'État et la Nouvelle-Calédonie sur le développement culturel de la Nouvelle-Calédonie. 22 janvier 2002.

B.O., Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche, 31 août 2000.

Valérie Morignat est Maître de Conférences en Arts du Spectacle à l'Université Paul Valéry, et agrégée d'Arts Plastiques. Elle a enseigné les Arts Plastiques et la Médiation Culturelle six ans à la Sorbonne, ainsi que la réalisation vidéo numérique à l'Université Paris VIII. Elle a également été professeur dans plusieurs Écoles de Communication parisiennes (formation en alternance et continue). Enfin, elle assure régulièrement des missions de formation continue pour la préparation des concours de l'agrégation et du CAPES internes en IUFM.